



HAL
open science

**Regard sur la prise en compte des langues minoritaires
de France par les linguistes français (fin XIXe-début
XXe siècle) au miroir de l’"édification linguistique" en
Union soviétique**

Alain Viaut

► **To cite this version:**

Alain Viaut. Regard sur la prise en compte des langues minoritaires de France par les linguistes français (fin XIXe-début XXe siècle) au miroir de l’"édification linguistique" en Union soviétique. Maryse Dennes, Tatiana Martsinkovskaïa. Interdépendance et influences réciproques des sciences humaines en Russie et en France dans la première moitié du XXe siècle., Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine, pp.145-182, 2015, 9782858924516. hal-01291792

HAL Id: hal-01291792

<https://hal.science/hal-01291792>

Submitted on 23 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Interdépendance
et influences
réciproques
des sciences humaines
en Russie et en France
dans la première moitié du XX^e siècle

sous la direction de
MARÛSE DENNES et TATIANA MARTSINKOVSKAÏA



**Interdépendance et influences
réciproques des sciences humaines
en Russie et en France dans la
première moitié du XX^e siècle**

*Sous la direction de
Maryse Dennes et Tatiana Martsinkovskaïa*

Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine

© MSHA, 2015
ISBN 978-2-85892-451-6

SOMMAIRE

Introduction

Actualité du dialogue franco-russe en sciences humaines, *Maryse Dennes* 9

Première partie – Du point de vue de la Russie 19

L'interaction des sociétés savantes dans le contexte
du développement des sciences humaines, *Tatiana Martsinkovskaïa*
(trad. *Nadejda Chtchetkina-Rocher*) 21

La démarche analytico-culturelle comme fondement du dialogue
dans le domaine des sciences humaines, *Marina Guseltseva*
(trad. *Marie Loisy*) 49

La personne et la société comme problème des sciences humaines :
analyse interdisciplinaire, *Elena Belinskaïa*
(trad. *ATTESH [Atelier de traduction de textes spécialisés]*
coordonnée par Maryse Dennes) 91

Deuxième partie – Points de vue croisés en sociolinguistique 113

La problématique du social dans la linguistique soviétique
des années 1920-1930 : au sujet de la méthodologie « marxiste » et
de l'« édification linguistique », *Svetlana Moskvitcheva* 115

Regard sur la prise en compte des langues minoritaires de France
par les linguistes français (fin XIX^e - début XX^e siècle) au miroir
de l'« édification linguistique » en Union soviétique, *Alain Viaut* 145

Troisième partie – Du point de vue de la France	183
Lois naturelles et lois culturelles, <i>Nicolas Zavaloff</i>	185
Promesses et impasses de la théorie des transferts culturels, <i>Nadejda Chtchetkina-Rocher</i>	209
Deux visions de l’onomatologie au début du XX ^e siècle : <i>Albert de Rochetal et Pavel Florenski, Florence Corrado-Kazanski</i>	225
 Quatrième partie - À la croisée des langues et des mentalités.	
L’enseignement des langues française et russe en Russie et en France	237
Le regard réciproque de la Russie et de la France à travers les manuels de langues de la première moitié du XX ^e siècle : un tableau culturel, linguistique et didactique, <i>Svetlana Séville</i>	239
Résumés	313
Présentation des auteurs	319

ALAIN VIAUT

REGARD SUR LA PRISE EN COMPTE DES
LANGUES MINORITAIRES DE FRANCE PAR LES
LINGUISTES FRANÇAIS (FIN XIX^e - DÉBUT XX^e SIÈCLE)
AU MIROIR DE L'« ÉDIFICATION LINGUISTIQUE »
EN UNION SOVIÉTIQUE

La période à laquelle nous nous référons ici pour procéder à une observation des tendances qui se sont manifestées dans la prise en compte des langues minoritaires – appellation commune – ou en situation minoritaire, afin d'en envisager un plus large éventail de configurations, s'étend de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e. Ces bornes s'appuieront sur une période de référence pour la France métropolitaine essentiellement, qui va de 1870 à la Deuxième Guerre mondiale. Nous y plaçons deux jalons : le discours de Gaston Paris (1839-1903) sur *Les Parlers de France* (Paris, 1888), accompagnant le développement de la romanistique en France, et la publication, en 1946, de l'ouvrage de vulgarisation d'Auguste Brun, titulaire de la chaire de langues romanes à l'Université d'Aix-en-Provence, sur les *Parlers régionaux* (Brun, 1946). Cela laisse envisager les inévitables données contextuelles ainsi que des prémices et des suites dont nous sommes encore comptables. La présente contribution est centrée sur la France et les langues romanes minoritaires en tant que telles, et les parlers romans dont ceux d'oïl y sont principalement évoqués. En effet, non que les linguistes français d'alors ayant eu à voir avec les expressions linguistiques minoritaires en France en aient également abordé d'autres telles que le breton (cf. Joseph Vendryes) ou le basque, mais ils se sont surtout penchés sur la partie romane du pays concerné, importance

géographique et, certes, proximité structurelle avec le français standard aidant. Cela eut souvent à voir, comme nous le verrons, avec des approches finalement impliquées. Outre des objectifs proprement descriptifs et scientifiques, la vision qu'ils avaient des contacts de langues dans cet espace était, semble-t-il, celle d'un conflit latent ou potentiel qu'il convenait de prévenir par des approches sociolinguistiques impliquées avant la lettre et hiérarchisant sans réflexion plus approfondie les langues selon une vision déjà datée. Nous mettrons cela en parallèle, pour l'Union soviétique dans le domaine qui nous occupe, à la période centrale d'aménagement linguistique des langues minoritaires dite de l'« édification linguistique » (*языковое строительство*) qui va des années 1920 aux années 1930, avec, là aussi, quelques prémices – en l'occurrence antisoviétique – que nous plaçons à la fin du XIX^e siècle dans un contexte contrasté, à la fois restrictif par rapport aux principales langues minoritaires (celles qui étaient standardisées, « littérisées », depuis longtemps comme, surtout, le polonais, ou celles qui étaient très proches du russe comme l'ukrainien) et ouvert à des expériences d'enseignement bilingue impliquant d'autres langues minoritaires. Avant de revenir plus avant sur ces jalons historiques, autre point de référence de nature à justifier la comparaison, au début du XX^e siècle : en 1904, est créée la Commission de dialectologie de Moscou. La production de cartes dialectologique de la langue russe ne commença que plus tard, dans les années 1940, tandis que l'*Atlas linguistique de la France* (Gilliéron & Edmont, 1902-1910), qui ne concernera cependant que la partie romane (cf. *infra*) sera réalisé et publié entre 1897 et 1910 pour l'essentiel. Nous avons retenu, pour l'autre point de référence de clôture de notre miroir soviétique, la décision, à partir de 1935, de faire passer de l'alphabet latin à l'alphabet cyrillique les langues minoritaires qui avaient été normées de cette façon durant les années 1920.

Dans les deux cas, marqués par un multilinguisme structurel et des références scientifiques communes, allemandes (linguistique comparée et néogrammairiens) quoique objet de débats et réinterprétées de façon critique dans chacun des deux pays (Tchougounnikov, 2009), qui sont très différents à d'autres égards, le contexte historique, les révolutions et les guerres notamment ont revêtu une importance particulière. Il a été, réellement propre, dans les deux cas, à exercer une influence qui sera même directe dans celui de l'Union soviétique. Ses effets n'y ont peut-être pas été aussi directement tangibles, côté français, car il n'y a pas eu ce même lien de cause à effet qu'en Union soviétique en matière de politique linguistique. Pour autant, comme nous l'observerons, le contexte de la III^e République et le nationalisme proprement français qui suivit la défaite de 1870 pesèrent sur les esprits jusqu'au

siècle suivant durant plusieurs décennies, la première guerre mondiale ayant contribué à marquer les esprits en général, et aussi bien ceux de linguistes.

Prémices françaises sur la question linguistique

Pour la France, nous remonterons ainsi en amont afin de mieux connaître les origines conceptuelles de notre période de référence, ne serait-ce qu'avec le *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* de l'abbé Henri Jean-Baptiste Grégoire (1750-1831) du 16 prairial An II (4 juin 1794) (Certeau, Julia & Revel, 1975, p. 300-317). Le cadre binaire d'une doctrine nationale propre à légitimer des grands principes de politique linguistique fut alors posé. Ce rapport répondait à l'*Enquête sur le patois et les mœurs des gens de la campagne* (Certeau, Julia et Revel 1975, p. 12-14) que Grégoire avait lancée le 13 août 1790 et dont la réception des 49 réponses s'étaient étalées jusqu'en 1792. Constituée de 43 questions, celle-ci a des allures sociolinguistiques en ce qui concerne les emplois desdits patois, sur leurs fonctionnalités, ressources propres et liens avec l'écrit, bref leur éventuel prestige face au français. Ce questionnaire mêle en réalité des questions en vue d'informations à d'autres ciblant des opinions dont les liens avec le messianisme révolutionnaire – à ce moment, et chez Grégoire, à la fois religieux et politique – attendaient d'être examinés. Ainsi des formulations des questions 29 et 30 : « 29) Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement le patois ? 30) Quels en seraient les moyens ? ».

Au-delà, la structuration idéologique de cette pensée s'articule également au rejet du fédéralisme associé au courant des Girondins et, par principe, à toute tendance censée menacer la suprématie sacralisée de l'un. La traduction linguistique en sera, comme dans les autres États-nations européens, outre la diffusion dès que possible d'une forme commune de langue codifiée, une volonté affichée d'« anéantir » les « patois » (cf. *supra*), puis, plus tard, de minimiser, voire de nier l'existence des dialectes, et enfin de tergiverser entre attitudes dilatoires ou hostiles envers des expressions linguistiques autres que la française, dont la position n'avait pourtant pas été contestée. Ces « patois » furent perçus comme des entraves, sinon même, pour certains, politiques ou aussi linguistes, comme des menaces pour les avantages acquis par la variété officielle du français devenue majoritairement commune. À la même date que celle de la communication du rapport de Grégoire en juin 1794, ce dernier fut également l'auteur d'une « Adresse de la Convention nationale portant invitation au peuple français d'apprendre et de respecter la langue nationale ». Peut-être le point de départ de ce qui apparaîtra sous la plume de linguistes français de la période retenue

ici s'y trouvait-il alors schématiquement souligné ? Le passé, le pluriel et les ferments de division (la féodalité) d'un côté, la marche en avant, le singulier et l'unité de l'autre :

Citoyens, vous détestez le fédéralisme politique, adjurez celui du langage : la langue doit être une comme la République ; du nord au midi, sur toute l'étendue du territoire français, il faut que le discours comme les cœurs soient à l'unisson. Ces dialectes divers sont sortis de la source impure de la féodalité. Cette considération seule doit vous les rendre odieux. (...) Comment pourrez-vous statuer sur l'acceptation des lois, les aimer, leur obéir, si la langue dans laquelle elles sont écrites vous est inconnue ? Proposer de les traduire ce serait pour vous un surcroît de dépenses ; ce serait ralentir la marche du gouvernement. D'ailleurs, la plupart des patois ont une indigence de mots qui ne comporte que des traductions infidèles. (Grégoire, 1794b, p. 256)

L'opposition du fédéralisme au centralisme était mise en parallèle avec celle d'une fédération de langues (« fédéralisme du langage ») au monolinguisme non seulement d'État mais aussi national. Il s'agit de « respecter la langue nationale ». La trilogie de départ, désormais érigée en particularité française participant des expressions les plus prestigieuses de son patrimoine national étant celle d'une hypostase reliant ontologiquement le peuple, la nation et l'État républicain, devenait quadrité, avec la langue française quasiment promue au rang d'un logo : « la langue doit être une comme la République », et « il faut que le discours comme les cœurs soient à l'unisson ». La diffusion et l'intériorisation de cette conception des liens entre langue et nation commencèrent à s'ancrer alors sans cesser néanmoins, et même dès cette période révolutionnaire (Busse 1985, p. 127-144), de susciter questionnements et débats entre la conception d'un monolinguisme radical et celle, à tout le moins, d'un « bilinguisme partiel » quoique limité, a priori, dans le temps : « autant qu'il sera nécessaire pour propager rapidement les connaissances utiles¹ ».

L'efficacité et l'économie d'emploi d'une seule forme de langue sont avancées comme la bonne solution face à la période antérieure où les principaux textes révolutionnaires avaient été traduits à trop de coût (« surcroît de

1. Cf. l'article 3 du titre III du projet de décret présenté en novembre 1792 par le girondin François Xavier Lanthenas, dans une ligne révolutionnaire qui aura cours jusqu'au rapport Grégoire : « Dans les contrées où l'on parle un idiome particulier, on enseignera à lire et à écrire en français ; dans toutes les autres parties de l'instruction, l'enseignement se fera en même temps en langue française et dans l'idiome du pays, autant qu'il sera nécessaire pour propager rapidement les connaissances utiles. » (Busse, 1985, p. 129).

dépenses »), avait-on estimé, dans différents idiomes voire dans une langue littéraire telle que l'allemand en Alsace. Et les patois ne sont pas élaborés : ils sont indigents. Que faire face à l'unité de la langue française et à son prestige reconnu en France et à une échelle internationale d'alors ? Le Rapport Grégoire de 1794 évoque, dans ses premiers paragraphes, l'emploi du français « dans les transactions politiques » en Europe et jusqu'en Amérique du Nord. Le français littéraire peut satisfaire à toutes les fonctions, et le traduire peut faire prendre le risque de ne pas trouver des possibilités équivalentes parmi les ressources linguistiques propres à la langue cible.

Du haut d'une conception montagnarde, totalisante et sacralisée (Grégoire était prêtre), de l'unité en bas (l'outillage linguistique lui-même) du paradigme langue, la présentation du cadre multilingue français fait les frais d'une orientation monolithique avec comme seule perspective d'évolution, à ce moment-là, la généralisation de l'emploi du français standard, non en plus des « patois » et autres « idiomes » mais en remplacement de ces « dialectes », « sortis de la source impure de la féodalité ».

Le *Rapport du Comité de salut public sur les idiomes* du conventionnel Bertrand Barère de Vieuzac, du 8 pluviôse An II (27 janvier 1794) (Certeau, Julia et Revel 1975, P. 291-299), souvent cité, de mêmes tonalités que le rapport Grégoire, l'avait néanmoins précédé de quelques mois. Barère était du sud occitan, Grégoire de l'aire septentrionale d'oïl, témoignages attestant que l'idée commençait à s'ancrer. Par rapport aux outrances du texte de Barère (« l'idiome appelé bas-breton, l'idiome basque, les langues allemande et italienne ont perpétué le règne du fanatisme et de la superstition »), le Rapport Grégoire reste la matrice car il résulte d'une pensée méthodique, dans le fil unitariste du Contrat social et de l'idée de volonté générale renvoyant le concept de diversité au monde de la déraison (Schlieben-Lange, 1996, 103-107), et s'appuie sur des argumentations qui perdureront. Alors que Barère ne mentionne que certains idiomes ou langues – par exemple, il ne se réfère pas à l'occitan qu'il connaissait² – car l'essentialisme dont il est représentatif a pour objectif la réalisation de l'idée révolutionnaire en elle-même plus qu'à travers ses différents instruments. Il ne vise pas tant des expressions linguistiques comme telles que celles qui sont utilisées par la contre-révolution. Grégoire

2. Ainsi que le précise Winfried Busse : « Les membres du Comité de salut public sont bien d'accord pour ne s'attaquer qu'aux idiomes que la contre-révolution pourrait utiliser à son profit. Il n'y a donc pas lieu de généraliser le reproche de la glottophagie. L'occitan n'entre pas en ligne de compte, puisque en Occitanie, la contre-révolution ne se prévaut pas de l'idiome (ou de ses dialectes) pour gagner du terrain. » (Busse, 1985, p. 133).

présente, en revanche, l'esquisse d'une pensée structurée et gestionnaire de la question linguistique avec une conception moins essentialiste à l'égard des idées fondamentales que totalisante dans les instruments de leur matérialisation. Au nom, d'abord, des idées révolutionnaires chez l'un, au nom de la supériorité de la langue française comme instrument de la liberté chez l'autre et, par conséquent, de ce qu'il faudra faire pour assurer le plus efficacement possible cette fonction.

La mise en œuvre de ce nouvel *ordo rerum* linguistique, où le français, langue universelle, a été promu au rang de langue de la liberté face à celles qui ont illustré la division et l'oppression, ne progressera efficacement que plus tard, à partir notamment de la fin du XIX^e siècle, après la publication des lois Ferry de 1879 à 1886 entre autres sur la formation d'instituteurs laïcs, l'école publique gratuite et l'enseignement primaire obligatoire, et la laïcisation progressive du personnel des écoles publiques³. Or, en même temps, alors que la mise en place de ce système, dont les effets quant à la place des langues minoritaires seront globalement les mêmes dans l'enseignement privé, dans un contexte où la France tâchait de se mettre au niveau, dans ce domaine, d'autres pays développés voisins tels que l'Allemagne ou la Belgique, les idées sur le lien entre langue et nation par rapport au contexte multilingue d'alors refaisaient surface⁴. Or, cela se fit en liaison avec les débuts du développement moderne et scientifique de la linguistique dans une ambiance de mobilisation nationale et républicaine après la défaite de Sedan et la chute du Second Empire en 1870.

3. Pour le détail, voir : <http://www.senat.fr/evenement/archives/D42/> (consulté le 20/07/2015).

4. Dans les années 1860, l'idée d'une langue française généralisée et respectueuse des « langues provinciales », avec un regard porté sur la Suisse, l'Angleterre, animaient des philologues au fait des travaux de Théodore Hersant de La Villemarqué en Bretagne et du renouveau de la littérature d'oc autour du Félibrige et de Frédéric Mistral. En témoigne, entre autres, la pétition pour l'enseignement des « langues provinciales » destinée à être remise au printemps de 1870, après avoir reçu des soutiens de personnalités au Corps législatif dans un contexte de débats sur la décentralisation. Le destin de ce texte fut interrompu par la guerre de 1870. Ses auteurs, celtisants connus, étaient le Comte Hyacinthe de Charencey, Henri Gaidoz et Charles de Gaulle (promoteur entre autres de l'idée de langues littéraires pour le breton et les autres langues celtiques, il était le grand-oncle du personnage politique). Henri Gaidoz ne rendit public et ne fit éditer que plus tard, en 1903, cette pétition avec un long texte introductif (Gaidoz 1903). Les demandes qui figurent à la fin du texte préfigurent pour l'essentiel celles que l'on retrouvera 80 ans plus tard dans la loi Deixonne de 1951 *relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux* (cf. *infra*).

Les romanistes et l'unité gallo-romane

Dans sa conférence sur les parlers de France (Paris, 1888), prononcée à la réunion des sociétés savantes le 26 mai 1888, le romaniste Gaston Paris (1839-1903) met ainsi l'accent sur l'unité linguistique de la France romane qui ne saurait être constituée d'un ensemble de portions plus ou moins grandes d'aires de langues romanes héritées (celles d'oïl sur laquelle s'est formé le français commun, de la langue d'oc, du catalan, et du franco-provençal), ni même de leurs dialectes. On retrouve ainsi d'anciennes conceptions revisitées. Elles sont légitimées non plus ouvertement par une idéologie essentialiste mais par des références aux sciences du langage de l'époque. Structurellement, la démarche n'est pas de la même nature car elle est censée partir d'une approche scientifique nécessairement humble devant son objet d'étude. De ce point de vue, l'abbé Grégoire, qui, dans son questionnaire de 1790, avait fait montre d'opinions directement aprioristiques (cf. *supra*), s'en était cependant remis aux résultats d'une enquête, positive dans son principe même si ses résultats, somme toute réduits, finirent par conforter ce qui, au départ, avait certes plus ressemblé à des postulats qu'à des hypothèses. Dans le cas de Paris, formé dans sa jeunesse à Bonn, auprès de Friedrich Diez, à la romanistique allemande et à la philologie médiévale, la sensibilité à la linguistique diachronique, au comparatisme géolinguistique en connaissance des formes littéraires de langues anciennes ou actuelles était à même de le rendre sensible à la diversité des langues, grandes ou petites. De fait, à travers la terminologie qu'il emploie, la grille de lecture du paysage linguistique de la France romane comprend trois colonnes : celle des « langues » (le français, et l'italien en Corse)⁵, celle des « idiomes » avec le flamand (« idiome germanique »), le breton (« idiome celtique »), et le basque, « idiome ibérique » (Paris, 1888, p. 162), et celle des « parlers populaires », romans il s'entend. Ces derniers font partie d'un même ensemble « latin » : « Nous parlons latin : personne aujourd'hui, parmi les gens de bon sens ne songe à contester et à rattacher au gaulois soit le français, soit tel de nos parlers provinciaux » (*ibid.*, 166). Pour autant, chez lui, ces parlers ne font pas partie d'ensembles propres, ils constituent des traces de l'histoire de l'émergence de la langue, la seule digne d'entrer dans cette catégorie, à savoir le français, qui résume en la sublimant leur « unité fondamentale » :

Mais le fait qui ressort avec évidence du coup d'œil le plus superficiel jeté sur l'ensemble du pays, c'est que toutes ces variantes de phonétique, de morphologie et de vocabulaire n'empêchent pas une unité fondamentale,

5. L'allemand n'est pas cité, sans doute parce qu'à cette époque, l'Alsace et la Lorraine étaient depuis 1871 sous domination allemande.

et que d'un bout de la France à l'autre les parlers populaires se perdent les uns dans les autres par des nuances insensibles. (Paris, 1888, p. 163)

Pas plus regroupables, selon cette approche, en langues qu'en dialectes, ces dernières unités ne figurent pas parmi celles qui sont au fondement de l'approche de Paris et de ses disciples. La dimension proprement dialectologique et aussi celle qui, sociolinguistiquement de fait, rend compte de réalités socio-historiques et culturelles, est écartée au profit d'une loi qui doit régir les méthodes appliquées à la description d'une « masse linguistique de même origine ». Et cette loi :

c'est que, [...], il n'y a réellement pas de dialectes ; il n'y a que des traits linguistiques qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses, de telle sorte que le parler d'un endroit contiendra un certain nombre de traits qui lui seront communs, par exemple, avec le parler de chacun des quatre endroits les plus voisins, et un certain nombre de traits qui différeront du parler de chacun d'eux. Chaque trait linguistique occupe d'ailleurs une certaine étendue de terrain dont on peut reconnaître les limites, mais ces limites ne coïncident que très rarement avec celles d'un autre trait ou de plusieurs autres traits ; elles ne coïncident pas surtout, comme on se l'imagine souvent encore, avec des limites politiques anciennes ou modernes (il en est parfois autrement, au moins dans une certaine mesure, pour les limites naturelles, telles que montagnes, grands fleuves, espaces inhabités). Il suit de là que tout le travail qu'on a dépensé à constituer, dans l'ensemble des parlers de la France, des dialectes et ce qu'on a appelé des « sous-dialectes » est un travail à peu près complètement perdu. Il ne faut même pas excepter de ce jugement la division fondamentale qu'on a cru, dès le Moyen Âge, reconnaître entre le « français » et le « provençal » ou la langue d'oui et la langue d'oc. (Paris, 1888, p. 163).

L'influence de Gaston Paris aura eu trois suites :

- annoncée par lui, sous la direction du linguiste d'origine suisse Jules Gilliéron (1854-1928), son élève, la réalisation de l'*Atlas linguistique de la France*, avec l'aide d'Edmond Edmont ; il sera publié entre 1902 et 1910 (Gilliéron et Edmont) selon une conception onomasiologique visant les mots et leurs aires ;
- une hiérarchisation de la diglossie « référentielle » de la France, intériorisée par les linguistes français de la première moitié du XX^e siècle et se présentant schématiquement de la façon suivante : une langue, « la langue littéraire de notre pays » (cf. *infra* : Bréal, 1872, p. 59) avec des attributs fonctionnels pleins et entiers ; les autres expressions linguistiques ancrées dans le territoire du pays, de fait peu ou pas standardisées, catégorisées sous

les désignants soustracteurs de potentialités de « patois », « parlers », « dialectes », rarement « langues » (plutôt « idiomes »), réduits par tradition à des fonctionnalités les situant en dehors du domaine public, y compris dans l'enseignement si ce n'est à titre exceptionnel et expérimental⁶ ou anecdotique, et hormis une exception pour l'enseignement de l'allemand (*Hochdeutsch*) en Alsace et Moselle germanophone durant la période de l'Entre-deux-guerres ;

- autour des positions prises par Gaston Paris et Paul Meyer, des travaux de linguistes périphériques qui s'affirmeront dès la fin du XIX^e siècle dans les universités du sud de la France en réaction à cette vision idéelle et monolingue de la romanité linguistique française, dont on perçut rapidement l'a priori nationaliste négateur en particulier de la partition oc/oïl historique et culturelle sur le territoire français.

Les convictions de l'école française de dialectologie géo-biologique (Swiggers 2011) conçue par Paris et ses disciples suivaient une tendance globalisante par laquelle la science, s'inscrivant dans une neutralité positiviste, devait effacer des limites routinières. À la notion présentée comme abstraite de dialecte était substituée comme plus pertinente celle, présentée comme étant concrète, de fait linguistique (la réalité des mots, de leurs aires rendant compte entre autres d'aboutissements phonétiques particuliers). De cette façon, l'avancée que constituait la description linguistique à travers la réalité du terrain en termes de faits et d'aires linguistiques buta toutefois sur une autre réalité, liant la dialectologie à des caractéristiques d'approches de type sociolinguistique qui seront développées plus tard.

Envisager la langue comme un système biologique aura facilité une description plus fine qu'avant, et l'*Atlas linguistique de la France*, résultat majeur des conceptions des romanistes français d'alors, inspirés au départ par la romanistique de Diez, aura peut-être eu à voir dans cette généalogie avec la proximité géographique des conceptions de la langue allemande comme cet ensemble herdérien coiffé par une même norme écrite soutenant une culture commune.

6. De la fin du XIX^e siècle à la première moitié du XX^e, plusieurs initiatives et prises de position tant de certains linguistes (Michel Bréal) que d'érudits ou enseignants régionalistes (Frère Savinien, Sylvain Lacoste,...) (Aurouze, 1907 ; Terral, 2005).

Une romanité française commune et unique mais s'imposant au-delà de l'aire d'oïl comme composante nationale forte au sein d'une romanité prolongeant de la grande latinité :

Cette muraille imaginaire, la science, aujourd'hui mieux armée, la renverse, et nous apprend qu'il n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du nord de ceux du midi, et que d'un bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées. (Paris, 1888, p. 164).

Cette affirmation d'unité de langue était de nature à délégitimer la perception quadripartite du domaine linguistique roman français, avec des consécractions, médiévale pour l'occitan et le catalan, langues jumelles, ou récente, à ce moment, pour le franco-provençal, identifié comme tel en 1873 par le fondateur de la dialectologie italienne, Graziadio I. Ascoli (1829-1907). Cette perception, donnant un poids nouveau aux « traits linguistiques » et aux aires de mot, en oblitérant celles, cumulatives, à partir de faisceaux isoglossiques, ou qualitatives, à partir d'isoglosses discriminantes, d'autres aires, en relation avec les matérialités culturelles et sociolinguistiques des aires de dialectes et de langues, trouva donc une consécration dans la réalisation de l'*Atlas linguistique de la France* (désormais *ALF*) de Gilliéron et Edmont, qui couvrit en fait, en plus de la partie gallo-romane, la Belgique francophone, les îles anglo-normandes, la Suisse romande, une frange des alpes italiennes du Nord-ouest et le Roussillon (La Corse sera traitée à part et publiée en 1914). Une fois publié, l'*ALF* fournit aux linguistes des matériaux pour des études fines de dialectologie synchronique. Le cas de la volumineuse étude de 366 pages de Gilliéron sur les mots qui désignent l'abeille (Gilliéron 1918) montra l'apport d'une telle méthode géographique à la connaissance de la répartition et de la diffusion des différents termes nommant telle ou telle notion et dont les indispensables détails de forme étaient précisément fournis à l'aide de l'alphabet phonétique Rousselot-Gilliéron. De ce point de vue, l'*ALF* continue d'être indispensable à côté des atlas linguistiques de la France par régions et dialectes, réalisés plus tard, dans le cadre du CNRS, à partir des années 1950.

Sous la tapisserie, les langues

Le choix épistémologique de nier la répartition de l'ensemble roman de France en sous-ensembles autonomes (dialectes) ou indépendants (langues) résultant de la combinaison de faits de distance linguistique minimale et de facteurs humains et historiques cristallisant des représentations collectives aboutit,

soit, en réaction, à la production d'autres travaux et approches, soit, sinon, à des insistances dans la voie de l'homogénéisation linguistique sous le toit du français commun, d'un ensemble d'unités linguistiques (les parlers, et non au-delà, et, surtout, leurs mots) discrètes, minimales et non regroupables en sections particulières. Georges Millardet (1876-1953), alors professeur à l'Université de Montpellier, en romaniste comparatiste spécialiste du gascon et disciple d'Édouard Bourciez (cf. *infra*) à Bordeaux, avait vigoureusement critiqué cette insistance, voire cet enfermement dans son ouvrage *Linguistique et dialectologie romanes* (Millardet, 1923). Le cas du commentaire que fit Gilliéron, dans son ouvrage consacré à l'abeille (Gilliéron, 1918) sur le mot occitan *aps*, successeur manifestement direct d'*APIS* latin, pour désigner cet insecte en Médoc, est à cet égard significatif. L'auteur, constatant que l'*ALF* donnait la forme *aps* (f. s.) sur tous les points d'enquête du Médoc, au lieu d'en conclure à un archaïsme à partir de *APIS*, alors que *abelha* (à l'origine d'« abeille » sur une partie du domaine d'oïl) s'était développé ailleurs en oc à partir de *APICULA*, se perd sur plusieurs pages (*ibid.*, p. 177-180) en de vaines démonstrations reposant sur des données imaginaires ou fausses⁷ visant à démontrer que *aps* ne pouvait que résulter d'un emprunt à la rive droite, saintongeaise et d'oïl de l'estuaire de la Gironde, à partir d'un « *ep* » postulé, car nulle part attesté, et occitanisé en *ap* sur le modèle de *cap* (tête). La logique de cette migration venait évidemment pour Gilliéron de ce que « le Médoc soit un emprunteur de profession » (*ibid.*, p. 178), l'*aps* en Médoc étant forcément « une monstruosité phonétique pire que le *weps* "guêpe" wallon » (*ibid.*, p. 179) ; logique car « le Médoc se laisse envahir par les parlers de la rive droite au détriment du parler méridional qu'il déserte » (*ibid.*). Normal : le Médoc est dans l'aire d'oc, et l'occitan, qui n'a pas de langue littéraire, n'y est représenté que par un ensemble de locuteurs de patois sans caractère et dépourvus de conscience linguistique. Mais chasser les dialectes et la langue d'oc et ils reviennent ! Sinon, quelle serait cette autre monstruosité oxymorique que Gilliéron dénomme « parler méridional » en référence à l'ensemble d'oc, perçu comme une unité à travers l'emploi du singulier associé à celui du qualificatif géographique totalisant de « méridional » mais identifié par le minimum sociolinguistique (parler) qu'il est ainsi censé représenter ? Tout en admettant le nouveau bénéfice de la dialectologie géographique, Millardet en démontrera,

7. Par exemple, des affirmations péremptoires et sans fondement du genre : « Le Médoc disait et dit sûrement : *nap* "navet" et au plur. *nats* "navets", [...] » (Gilliéron, 1918, p. 180). Or, le Médoc, en l'occurrence, disait et dit *nap* [nap] et *naps* [naps]. Il s'inscrit, de ce point de vue, dans l'aire gasconne homogène à presque 100 %, en continuité avec une partie sud de la zone languedocienne, ainsi que le montra plus tard, en bénéficiant de davantage de données que l'*ALF*, l'*Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne* (Séguy, 1973, carte 2217).

dans son ouvrage de 1923, les limites et le risque de dérives en reprenant la démonstration de Gilliéron sur le cas de *aps* en Médoc⁸ et sur d'autres pour la relativiser et revaloriser la « vieille » méthode comparative. En dialectologue du gascon, Millardet assigne à la géographie linguistique le rôle d'une science auxiliaire (Millardet, 1923, p. 89). La dimension comparative selon lui, en coiffant cette dernière, lui apporte une dimension historique qui est « linguistique et sociale » (Swiggers, 2009, p. 17). Nous ajouterons que cette façon de voir peut contribuer à éviter des dérives soutenues par un usage subjectif de la cartographie, emploi qui aura pu aussi constituer, à cette époque (cf. la géopolitique et l'aire germanique de Fr. Ratzel), comme marginalement, plus tard, (l'« ethnicisme » de Fr. Fontan), des tentations concernant grands ou petits ensembles conçus selon les approches « spontanées » de non-linguistes (Fr. Ratzel, Fr. Fontan) comme de linguistes de notre époque de référence au sujet des dialectes (cf. A. Meillet ou L. Tesnière) (Sériot, 2010). À propos, de ces dialectes, la question n'est pas anodine car des langues que l'on identifiera dans la seconde moitié du XX^e siècle comme l'étant « par élaboration » (*Ausbausprachen*) en seront bien souvent issues (bas-allemand, kachoube, etc.). Enfin, par rapport à l'aspect linguistique interne du changement linguistique, Millardet se revendiquera de l'abbé Jean Rousselot et de Ferdinand de Saussure (théorie de la syllabation), et de Meillet par rapport au contexte sociologique du langage :

S'il est une vérité qui a été bien mise en lumière par M. Meillet et par son école, c'est que le langage est un fait social et que les phénomènes d'ordre linguistique, tant dans la diachronie que dans la synchronie, s'expliquent en principe par les faits sociaux. (Millardet, 1923, p. 488)

8. Millardet, spécialiste du gascon, apporte une autre interprétation selon laquelle le Médoc a été une zone de conservatisme lexical favorisée par sa situation géographique et son mode de vie qui, sur une grande partie de son territoire, était en continuité géographique et culturelle avec la Grande Lande gasconne et son mode de vie pastoral (Millardet, 1923, p. 351-356). Quoique *aps* (f. s.) médoquin, ait continué le nom. fém. latin du même genre *apis* (v. aussi en Médoc, *Dius* < lat. *Deus*), le dictionnaire de gascon landais, élaboré à la fin du XIX^e siècle (éd. en 2001) par le folkloriste Félix Arnaudin, signale dans la Grande Lande la forme *ap* au masc. : « Ap <ap> s.m. Abeille, considérée comme l'élément constitutif d'une ruche ou d'un essaim. *Qu'es pigre aquere abelbe, i'a pa hort d'aps*, cette ruche est médiocre, elle n'a pas beaucoup d'abeilles. [...] Étym et hist. : du lat. *apis* (*apem* à l'accusatif), mot très vieilli, à peine employé dans quelques dictons, et aujourd'hui remplacé par *abelbe*. Mais l'ancien parler distinguait l'*ap*, l'insecte en tant qu'individu, de l'*abelbe*, qui était proprement la colonie d'abeilles prise collectivement » (Arnaudin, 2001). Cette attestation confirme l'interprétation de Millardet en amenant une preuve d'une aire originelle plus vaste pour *aps/ap* sur une bonne partie du gascon occidental dont le Médoc aurait assuré la survivance, jusqu'à présent d'ailleurs.

Si nous avons insisté sur cette filiation scientifique et épistémologique contrastée, qui part notamment de Gaston Paris et s'inscrit dans une conception sociétale d'ensemble établissant une hiérarchie stricte entre la langue, des idiomes et des « patois », également dénommés « parlers », c'est que, de la rencontre de ces deux courants, des attitudes envers les langues minoritaires allaient progressivement se détacher. Si celles-ci avaient déjà été politiquement affichées dans un sens négatif au moment de la Révolution, avec Paris et ses disciples, leurs composantes (traits et aires linguistiques attestant du grand « herbier » gallo-roman, image employée par Gilliéron au sujet des patois de ce groupe), usage persuasif aidant de la cartographie dans le sens d'une adéquation entre français littéraire et aire gallo-romane, furent donc prises pour références mais non les entités regroupées en langues et dialectes qui la composent, sauf à *minima* (cf. *supra*, le « parler méridional » chez Gilliéron). Ce faisant, l'aire d'usage du français commun, muni de la fonctionnalité d'un standard, était *de facto* établie comme seul « toit linguistique » (*Dachsprache*) de l'ensemble indistinct de celle du gallo-roman.

Les recherches de Charles de Tourtoulon (1836-1913) et Octavien Bringuier, en relation avec la *Revue des langues romanes* de Montpellier, eurent, en réaction, dès la fin des années 1870, pour objectif de montrer et prouver, au moyen d'enquêtes de terrain, la consistance d'une frontière linguistique entre langue d'oc et langue d'oïl (Tourtoulon et Bringuier 1876). En réponse au texte de Paris de 1888, de Tourtoulon prendra encore position sur le fond en défendant la réalité de la partition oc/oïl et celle des dialectes et sous-dialectes les composant, et, surtout, en s'appuyant sur l'autoconscience linguistique des locuteurs eux-mêmes : « Les gens du peuple du midi de la France distinguent très nettement la langue d'oc des parlers étrangers environnants (piémontais, génois, italien, espagnol) et aussi des patois d'oïl ou *franchimans*⁹. » Cette affirmation de la valeur du témoignage dans l'identification d'une langue romane minoritaire de la France s'inscrivait dans la mouvance de fait d'un certain nombre de linguistes romanistes, au croisement de la dialectologie naissante, de la romanistique comparée et d'une perception présociolinguistique des rapports entre langues « littéraires » et expressions linguistiques minoritaires. Ces dernières étaient soit conçues comme des entités mineures, non-langues subordonnées ou coiffées par celles qui avaient accédé au rang de langues « de civilisation » (Meillet, 1918) en tant que parties simplement constitutives (parlers, dialectes), ou bien ayant irrémédiablement perdu au Moyen Âge leur potentiel de langue contemporaine à part entière (l'occitan par exemple chez

9. Rapporté dans Bergounioux 1994, p. 305.

Paris), soit comme étant dignes d'être prises en considération avec leur potentiel propre et d'être enseignées et promues afin de répondre à un projet plus ambitieux que celui d'en recueillir seulement les traces utiles à des investigations scientifiques qui furent déjà proposées, à sa façon, par l'abbé Grégoire dans son rapport de 1794¹⁰.

Nous pouvons voir ces deux tendances à l'œuvre chez les linguistes français de notre période de référence. Elles ont en commun de souhaiter le maintien de l'usage des parlers locaux, utiles à la connaissance scientifique et à la vie culturelle des « petites patries » qui sont le soubassement de la grande nation. En cela, elles diffèrent des propositions de l'abbé Grégoire et de Barère de les anéantir, et elles en soulignent même l'utilité et la valeur. Cependant, la première de ces tendances se caractérise parallèlement par le rejet clairement énoncé de voir ces parlers accéder à l'enseignement. Il convient de ne pas oublier que ces parlers ou « patois » se regroupent pour les autres linguistes en des ensembles qui sont des langues (basque, breton, occitan,...), avec ce cas particulier de l'occitan, plutôt nommé « provençal » à cette époque. Celui-ci représente un ensemble géographique conséquent. Même s'il n'était plus standardisé à travers une koiné littéraire et d'autres, administratives, comme au Moyen Âge, il se caractérisait alors par une tradition littéraire ancienne et prestigieuse, réactivée dans le sillage de Frédéric Mistral, et par une distance linguistique évidente avec l'ensemble d'oïl et les autres langues romanes, en exceptant le catalan, langue jumelle. Du moins, pour certains tenants de ce courant, ces parlers romans pouvaient-ils y être employés dans la mesure où leur connaissance par les élèves pouvait favoriser leur apprentissage du français. Cela fut défendu au départ par Michel Bréal (1832-1915), dont Ferdinand de Saussure et Antoine Meillet furent par exemple des disciples. Dans son ouvrage sur l'instruction publique en France (Bréal, 1872) et la nécessité de la rénover après la défaite de 1870 face à l'Allemagne, Bréal, que nous citons longuement en suivant tant cela apparaît fondateur de ladite tendance, pose les bases de cette conception selon laquelle les patois romans de France, qui recouvrent les territoires linguistiques d'oïl et d'oc (c'est encore peu clair pour le catalan) et de ce qui sera peu après identifié comme étant le franco-provençal par Ascoli (cf. *supra*), sont directement utiles à l'enseignement du

10. « Presque tous les idiomes ont des ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation. Déjà la Commission des arts, dans son instruction, a recommandé de recueillir ces monuments imprimés ou manuscrits ; il faut chercher des perles jusque dans le fumier d'Ennius » (Certeau, Julia et Revel, 1975, p. 307).

français et contribuent ainsi à valoriser les « provinces », non fédérées mais consubstantielles de la France¹¹ :

Dans la plupart de nos provinces cette langue populaire s'écarte du français proprement dit, tant par la prononciation que par le lexique. On devine que nous voulons parler des patois, que l'ignorance a pu longtemps considérer comme une sorte de corruption ou de caricature du français, mais qui aujourd'hui, grâce à des notions plus saines, commencent à être envisagées sous leur vrai jour, c'est-à-dire comme des dialectes non moins anciens, non moins réguliers que le français proprement dit, lequel peut avoir été le dialecte de l'Île-de-France, est devenu la langue littéraire de notre pays. La plupart de nos instituteurs enseignent le français comme une langue tellement au-dessus des patois qu'on ne peut même pas songer un instant à les mettre en parallèle : le patois pour eux est non avenu, ou s'ils en parlent, c'est comme d'un antagoniste qu'il faut détruire. [...]. Loin de nuire à l'étude du français, le patois en est le plus utile auxiliaire, et il ne sera pas difficile de démontrer que là où il existe un patois, l'enseignement grammatical, pour peu qu'on sache s'y prendre, devient aussitôt plus intéressant et plus solide. On ne connaît bien une langue que quand on la rapproche d'une autre de même origine. Le patois, là où il existe, fournit ce terme de comparaison. [...] L'idée que le patois est un parler tout à fait digne de mépris est si bien établie dans l'opinion générale, qu'il faudra d'abord quelque précaution pour l'introduire à l'école. [...] Si, par bonheur, la province a déjà quelques auteurs, comme Jasmin, comme Roumanille ou Mistral, lisez de temps en temps ces livres à côté des livres français. L'enfant se sentira fier de sa province et n'en aimera que mieux la France. (Bréal, 1872, p. 59-63)

Dans ce multilinguisme de langues minoritaires, il note également la présence de langues sans apporter de précisions (les respecter ?) sur leur place dans l'enseignement : « Quant aux provinces qui, comme la Bretagne et le pays basque, parlent une langue à part, introduisez le français tout en respectant le dialecte local » (Bréal, 1872, p. 64-65). Dans cette reconnaissance certes positive par rapport aux demandes linguicides de Grégoire, tout en restant fermement hiérarchisée (« Loin de nuire à l'étude du français, le patois en est le plus utile auxiliaire ») au nom d'une conception ferme de la cohésion nationale : la langue littéraire d'un côté (le français) et, de l'autre, les « patois », également promus

11. La notion de province, quoiqu'imprécise, a ici un sens plus concret et efficace pour une mise en contexte territorial de ces dialectes ou parlers que celle, résolument abstraite et strictement administrative, de département.

par Bréal à un rang synonymique de « dialectes »¹². Bréal et Paris, par ailleurs amis des félibres provençaux, encourageaient tous deux la renaissance littéraire et culturelle d'oc et souhaitaient que l'occitan eût (« de temps en temps »), sous ses variantes, une place dans l'enseignement. Le premier, une vingtaine d'années plus tard, n'avait pas changé d'avis et précisa, en 1890, à l'occasion d'un discours à Sceaux, à la fête des félibres parisiens dont il fut président d'honneur :

J'applaudirai tout à l'heure les lauréats de vos concours de poésie. Mais je ne crois pas que le dialecte doive faire partie du programme officiel de l'école. Il y a quelques années, un félibre, d'ailleurs bien intentionné, a proposé, pour les écoles du Midi, des thèmes provençaux et des versions provençales. [...] Mais ce que nous avons le droit de demander, c'est que l'instituteur ait la considération qui convient pour un langage français, et qui, bien qu'il ne soit pas le langage officiel, n'en a pas ses lois régulières : [...] il le fera intervenir de temps en temps pour éclairer un mot, ... une parenté, ... une origine. Il n'en faut pas plus [...]. C'est le plus sûr moyen de faire respecter et aimer nos vieux idiomes provinciaux. (rapporté dans Terral, 2005, p. 134)

Avec une exhortation valant une mise en garde qui en dit plus long sur le cadre général de l'idée politique de nation, propre à encadrer toute spéculation scientifique :

Vous n'êtes pas de ceux qui pensent que l'homme appartient sans réserve aux formes du passé, et que sa destinée lui est dictée à l'avance par le nom qu'il porte, par la langue qu'il parle, par la religion qu'il a reçue, par la latitude où il est né. (*ibid.*, p. 135)

Alors que le principe et l'annonce des premières mesures concrètes de l'enseignement de ces langues minoritaires – sous l'appellation de « langues et dialectes locaux » – dans les différentes filières de l'Éducation nationale attendirent la loi Deixonne n° 51-46 du 11 janvier 1951, l'occitan cependant fut pris en compte à l'Université à travers la romanistique et la philologie (Paris, Montpellier, Aix, Toulouse, Bordeaux) ou, implicitement, sous diverses appellations¹³. Dans

12. « Il s'agit bel et bien de convaincre l'enfant que seul le français est une vraie langue, quels que soient les services ponctuels que peut éventuellement rendre le patois. Par ailleurs, on devine que cette utilisation du "patois" ne peut fonctionner qu'avec une langue point trop éloignée du français dans ses structures. Du coup, l'occitan, langue romane, est favorisée par rapport par rapport au breton, ou au basque » (Martel, 1997, § 13).

13. Ainsi, la chaire de « Langue et littérature méridionales » à Toulouse, créée en 1886 et occupée successivement par Antoine Thomas, Alfred Jeanroy, Joseph Anglade et Henri Gavel, et celle de « Langue et littérature du Sud-Ouest de la France » à Bordeaux, créée à l'initiative

la génération qui suivit, ces conceptions à l'égard des langues minoritaires, en n'oubliant pas cette singularité de la catégorisation en une « langue littéraire » (le français), en langues ou idiomes (basque, breton) et parlers, « patois », voire « dialectes » (compris chez Paris, Meyer et Gilliéron dans l'idée d'un continuum roman d'oc en oïl sans frontière interne), évoluèrent peu. Frédéric Mistral obtint en 1904 le prix Nobel de littérature pour son œuvre en occitan provençal et son activité en faveur de la langue d'oc dans son ensemble mais cela n'eut guère d'incidence sur une évolution des attitudes à l'égard de cette langue et d'autres dans des situations similaires en France, et ainsi pour qu'elles soient enseignées pour elles-mêmes et pas uniquement afin de rendre plus performant l'enseignement du français.

Une même ligne : Antoine Meillet, Albert Dauzat et Auguste Brun

Nous évoquerons cette continuité en mettant l'accent sur les trois linguistes suivants, connus soit bien au-delà du fait de leur connaissance des expressions linguistiques minoritaires, soit également pour leurs travaux de fond à leur propos : Antoine Meillet (1866-1936), Albert Dauzat (1877-1955), et Auguste Brun (1881-1961). Tous trois ont en commun, comme les prédécesseurs présentés plus haut, d'avoir été formés à la variation linguistique, topolectale et diachronique, d'avoir été à l'école de la romanistique comparée et d'avoir été confrontés aux prises de conscience linguistiques issues des langues minoritaires, qualifiées alors de locales. Une sensibilité de type sociolinguistique se développait, laissant sa place au contexte social et communicationnel dans l'étude des langues. En même temps, les débats autour de la partition de la Gallo-Romania en France et du nouvel ordre des États-nations en Europe, avant, pendant et après la Première Guerre mondiale, constitua un terreau favorable à l'évaluation nouvelle des contacts de langues présentes entre elles, en intégrant précisément dans l'observation celles qui avaient récemment émergé ou tentaient de se faire reconnaître. Nous retiendrons des points de repère de ces attitudes dans des ouvrages qui se situent entre l'approche scientifique et celle grand public de nature à être en prise avec les questions de société d'alors. Ces derniers seront ainsi exemplaires d'une deuxième série de témoins des opinions des linguistes français à l'égard de l'objet abordé ici.

Dans son ouvrage *Les Langues dans l'Europe nouvelle*, paru en 1918, Antoine Meillet développe, sur la base des liens entre langue, culture et construction

de la ville en 1893, et occupée successivement par Édouard Bourciez, Gaston Guillaumie et Yves Lefèvre, et restée sans continuité depuis.

politique, sa conception des langues de civilisation qui, pour être efficaces, doivent correspondre à une masse critique suffisante que l'on peut déduire au moins de l'existence d'un État, d'une littérature reconnue, d'une forme commune et normée, « littéraire », de langue, et d'un minimum de distance linguistique par rapport à une langue voisine, elle-même également langue de civilisation. Ainsi, la question de la pertinence de l'applicabilité de cette conception au slovaque ou à l'ukrainien est-elle posée par rapport à la fonctionnalité des standards tchèque et russe sur ces continuums politico-linguistiques qu'étaient, avant le traité de Versailles, les parties concernées de l'Empire austro-hongrois, et celles de la Russie parmi les terres ukrainiennes d'alors. Chez Meillet, « langue de civilisation » alterne avec « langue littéraire », les deux expressions apparaissant synonymes, et ce sont aussi des « langues nationales », certes plus ou moins efficaces en fonction de leur assise démolinguistique et du fait qu'elles sont ou non « l'organe d'une civilisation originale » (Meillet 1918, p. 101). La notion de langue littéraire¹⁴, d'un emploi répandu en France depuis la fin du XVIII^e siècle, est toutefois plutôt relayée, chez lui, par celle de « langue de civilisation ». Celle-ci est difficilement compatible, selon Meillet, avec les langues minoritaires, dont l'emploi, à moins qu'il ne soit résiduel, pourrait devenir coûteux. Et puis ces langues qui n'expriment que rarement un sentiment national qu'il relie avec la notion de langue de culture : « En France où les provinces méridionales et la Bretagne n'ont aucun sentiment national propre, le français est partout la langue des villes, la langue de l'école, la seule langue véritable de culture... » (Meillet, 1918, p. 96). Et une langue de civilisation pour être effective (à travers une variété supposée être codifiée, commune et répandue) doit être « complète » :

Il y a eu dans le Midi de la France, au XIII^e siècle, une civilisation brillante, dont le provençal était la langue usuelle. (...), le provençal a été une langue poétique, non une langue de civilisation complète. [...] Les parlers du midi n'ont servi durant de longs siècles qu'à l'usage courant et familier ; ils n'ont pas été employés à exprimer des idées générales ; ils n'ont pas été des instruments de civilisation. Et quand, au XIX^e siècle, on s'est remis à écrire certains parlers du Midi, les seuls ouvrages notables ont encore été des ouvrages poétiques. (Meillet 1918, 100)

L'incapacité des langues « incomplètes » à être des langues de civilisation, voire de culture – ici encore à travers les variétés de la langue d'oc –, et le constat de leur état dans les villes et à l'école (elles n'y ont légalement pas accès) suffit, pour Meillet, à justifier leur maintien à l'état de parlers. Il évoque le fait que

14. Plus couramment « langue standard », « variété standard », de nos jours.

l'occitan est une langue de la poésie, et cela atteste de l'état de diglossie dans lequel il se trouve en effet mais comme, d'ailleurs, sa mise à l'écart, depuis longtemps, du domaine public.

Pour Dauzat, linguiste spécialiste entre autres d'occitan et occitanophone lui-même, la démarche intellectuelle est fondamentalement similaire si l'on parcourt, à une quinzaine d'années de distance entre eux, son ouvrage *Les patois. Évolution - classification, étude* de 1927, et son autre, *L'Europe linguistique*, paru en 1940, pendant de celui de Meillet une vingtaine d'années plus tôt. Dans le premier, la notion de patois est en fait consacrée, dès son titre, comme simple dénomination épilangagière (Boyer, 2005, 74), entérinant le sème stigmatisant qu'elle véhicule, qui est intégré au vocabulaire scientifique comme un objet neutre qu'il devrait être mais qu'il ne peut être. En 1888, Gaston Paris avait utilisé le substantif plus dénotatif de « parler » pour désigner le même objet. Car, de façon ambiguë, le mot désigne aussi bien, sans distinction, les parlers d'oïl, d'oc ou franco-provençaux, et s'appuie en fait sur la géographie des parlers romans retenue par l'*ALF*. Quant aux langues minoritaires qui identifient une partie de cet ensemble, l'opinion de l'auteur est claire de toute sa vacuité : « Un des principaux résultats de l'étude des patois, de la géographie linguistique en particulier, a été de renouveler l'histoire de la langue française » (Dauzat, 1927, p. 8). Toujours la même approche : la langue d'un côté, le français, et, en général, les langues « de culture » qui ont réussi ; de l'autre, l'ensemble indistinct de la non-langue, les « patois », y compris pour la « langue d'oc » (qu'il nomme aussi « occitan » et « provençal), donc, qu'il réserve plutôt pour en évoquer, à la suite, au demeurant, de Paris et de Meillet, son état ancien au Moyen Âge (Martel, 2007, § 30). Partisan, à la suite de Bréal, d'utiliser le « parler local » (Dauzat, 1927, p. 9) pour faciliter l'apprentissage du français, il ne lui voit pas d'autre issue :

Les régionalistes [...]nourrissent même des illusions sur l'efficacité de leur action pour sauver les patois, et ils prônent parfois, dans l'exagération inévitable propre à toute réaction, des utopies, comme l'enseignement du patois à l'école primaire. Est-il besoin de démontrer que la dialectologie ressortit uniquement à l'enseignement supérieur ? (*ibid.*)

Cette campagne, non plus pour l'éradication des langues et parlers autres que le français comme dans les rapports révolutionnaires évoqués plus haut, mais pour, au contraire, le maintien des « patois » comme ressources pour la maîtrise et la connaissance du français, eut également pour aboutissement d'assigner une place de réservoir linguistique à ces expressions linguistiques, consécration des vues de Bréal, Paris et Gilliéron. En réponse aux félibres œuvrant pour la langue d'oc, Dauzat, rappelle en outre l'absence pour cette langue – fait

sociolinguistique déterminant – d' « usage dans toutes les classes de la société, comme en Catalogne » (*ibid.*, p. 58-59), exception ainsi marquée pour le catalan dans le paysage des langues dominées en Europe qu'il ne regrette cependant pas pour l'occitan : « car de tels mouvements, lorsqu'ils réussissent, aboutissent fatalement au séparatisme. La déchéance des dialectes est la rançon de l'unité nationale » (*ibid.*). Ce type d'allégation participe de la même logique de raisonnement que celle d'une mouvance de fait dans laquelle se situe Dauzat, à côté de plusieurs linguistes dont, également, parmi ceux convoqués ici, Paris, Bréal, Gilliéron, Meillet, et aussi Brun, comme nous le comprendrons en suivant. Cela pourra éventuellement être révélateur, chez Dauzat ou Brun, de cas observés en psychologie de la « haine de soi » (*self-hatred, Selbsthass*) (Kremnitz, 1990, p. 197-200), appliquée plus tard, également au champ linguistique par les sociolinguistes catalans dans la description des situations de contacts de langues (« *autoodi lingüístic* ») (Ninyoles, 1972, p. 144-154). D'abord, ces linguistes (de Paris à Brun), sauf exceptions évoquées ici, ont contribué, du fait de leur fonction intellectuelle, à façonner des « glotto-stéréotypes » (Bochmann, 2001, p. 94-97) de la marginalisation linguistique, ne serait-ce même qu'à travers l'abus empressé de la notion réductrice de « patois ». « Patois », dont « dialecte » est foncièrement rapproché, comme substitut de la langue obliérée ou du dialecte coiffée par une variété standard singulièrement distante, au-delà de sa diffusion et de son intériorisation même par ses propres locuteurs, signalait certes, à cette époque, l'échelle dénotative du parler local, soit celle seulement d'un étant constitutif, échelon privilégié de l'étude géo-biologique (cf. *supra*) de la langue. Cette dernière, en tant que concept de nature sociolinguistique, était le plus souvent conçue dans un état de complétude intégrant l'existence d'une variété commune consacrée.

Cependant, cette étroitesse de conception, ici en contexte français, cantonnait en même temps les langues « incomplètes » au rang sociolinguistique de patois (et de dialecte), non pas muni, en réalité, d'un seul sème descriptif faussement neutre – mis en relief à cette époque – mais aussi de son sème connotatif (proche de baragouin), pleinement constitutif car à la base de son émergence historique comme substantif autonome. Or, la radicalité de l'envolée de Dauzat sur la « rançon de l'unité nationale » peut effectivement nous renvoyer à cette idée de haine de soi linguistique. Lui-même et Brun, originaires de régions de langue d'oc et spécialistes de cette langue, ont pu minimiser ou ignorer leur identification à cette langue, en allant jusqu'à justifier cette attitude de rejet de ses potentialités, dans ce mécanisme connu d'identification au dominant de la part de personnes issues de certaines couches socio-géographiques d'une société en mal d'identification et de reconnaissance. Quoi qu'il en soit, avec ceux des linguistes que nous avons aussi rattachés à cette mouvance, ils auront contribué

à leur niveau à l'émergence d'un « idéologème » (*ibid.*, 96) de la hiérarchisation linguistique d'un formatage proprement français, non exclusif d'autres, ailleurs, bien évidemment. L'émergence et la consolidation, pendant notre époque de référence, de cet « idéologème » à géométrie hexagonale, dont il conviendrait de détailler les caractéristiques, devra susciter en attendant, pour les décennies qui suivront, la question de son insertion contextuelle et des raisons ou non de sa persistance et, possiblement, de ses transformations ou de son amenuisement.

Le fait d'envisager que la prise en compte des langues minoritaires soit synonyme de séparatisme, peut-être en partie explicable par le contexte historique de la période écoulée, témoin de cas d'émergence linguistique liés à des mouvements d'indépendance en Europe centrale notamment, s'accompagne en outre, chez Dauzat, de l'argument d'efficacité, exprimé sans faux-fuyant, selon lequel il n'y a de profit à enseigner une langue qu'à travers sa variété littéraire si celle-ci existe :

Quand un dialecte est tombé au rang de patois, quand un idiome même n'est plus parlé par la classe cultivée et qu'il est restreint à une petite région, de quelle utilité serait son enseignement ? C'est le cas de la France, Alsace à part. Car en Alsace-Lorraine, où l'allemand, enseigné depuis des siècles, peut être considéré comme la langue littéraire de l'alsacien, le Gouvernement a sagement agi en maintenant un enseignement bilingue, conforme au vœu et aux besoins des populations. (Dauzat, 1940, p. 119)

L'argument didactique valant a priori pour n'importe quelle langue mais évitant la question pourtant évidente, y compris à cette époque, du développement de la codification et de la diffusion de ses résultats, sa remarque renvoie à l'allemand en situation minoritaire en France et fait référence aux mesures ayant visé, durant l'Entre-deux-guerres, à maintenir son enseignement généralisé à raison de 7 heures par semaine (3 h de langue + 4 h d'enseignement religieux en allemand), à partir de la quatrième année d'enseignement. Or les autres langues minoritaires ou en situation minoritaire à ce moment dans l'hexagone et ses colonies n'ont pas connu de processus de standardisation, si ce n'est le catalan à partir des travaux menés essentiellement côté espagnol¹⁵. Globalement, Dauzat

15. Grâce aux travaux de l'Institut d'études catalanes et à la place que le catalan a toujours plus ou moins conservé parmi les usages publics formels côté espagnol, hormis, en particulier, à partir de l'interdiction de son emploi dans les actes sous seing privé (Loi sur le notariat du 28/05/1862), qui sera suivie de nombreuses autres jusqu'à la fin du régime franquiste. Le basque ne connaîtra de façon décisive un tel processus de normativisation qu'à partir des années 1970.

n'est pas favorable à la multiplication des « langues de culture », équivalentes chez lui des « langues littéraires » (« de civilisation », chez Meillet), et il incline plutôt à voir confirmer le rôle de celles qui sont tenues comme telles de par leur valeur établie. Il parle de « culture supérieure » (*ibid.*, p. 248), et de leurs aires de diffusion¹⁶. Résultat logique de cette attitude impliquée par rapport aux langues minoritaires, il s'affichera de façon appuyée contre la loi Deixonne n° 51-46 du 11 janvier 1951 *relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux* (Martel, 2007, § 53-78). Il utilise d'ailleurs la locution « langue minoritaire » dans une chronique du journal *Le Monde* du 17 mai 1950, en la déconnectant de la notion de « patois » (rapporté dans *ibid.*, § 63). Ce dernier n'est pour lui parlé que par les ruraux à contre-courant de l'internationalisation du monde alors que le propre de la langue minoritaire, qui mène au séparatisme sitôt qu'elle est mise en avant, est d'être utilisée par l'ensemble d'une société régionale (*ibid.*). C'est en définitive la question du sémème de la notion sociolinguistique de langue qui était ainsi posée par Dauzat. Ce sémème excluait ainsi un certain nombre de sèmes propres à la notion de « patois », ce dernier ayant perdu ou n'ayant jamais acquis ceux qui le différencient de ce qu'est une langue. Et il juge que le patois, réinvesti dans la « langue minoritaire » (*ibid.*), est engagé dans une voie doublement illégitime, car ni langue ni langue minoritaire, du point de vue, de fait, des tenants de la légitimité politique et idéologique dont il est.

Avec Auguste Brun, élève de Ferdinand Brunot et Professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, dont l'évocation clora ce tour d'horizon des soubassements et des positions majoritaires des linguistes français à cheval sur les XIX^e et XX^e siècles, on a affaire à l'auteur de nombreux travaux sur la langue occitane et sa littérature ayant ajouté, en outre, une dimension de fait sociolinguistique en diachronie à des travaux de référence sur l'histoire des contacts entre cette langue et le français et la diffusion de ce dernier dans le Midi (Brun, 1923a ; 1923b ; 1927). Dans son ouvrage de vulgarisation paru en 1946, *Parlers régionaux, France dialectale et unité française*, que nous abordons en suivant, le titre rappelle celui de Gaston Paris en 1888 pour ce qui est de la référence aux parlers et à l'unité française. Entre-temps, après avoir été niée par ce dernier et Gilliéron, la notion de dialecte avait continué à être utilisée par la communauté des linguistes, celles d'aire linguistique et d'isoglosse étant immanquablement admises comme

16. « L'évolution naturelle reprendra son cours en faveur d'une langue de culture unique, qui, en face des patois finnois et tartares, et même de l'ukrainien, si proche parent, ne pourra être que le grand russe. Il y a déjà trop de langues de culture dans le monde. » (Dauzat, 1940, p. 251).

des outils indispensables à la linguistique de terrain¹⁷. De fait, c'est aussi bien aux parlers qu'aux dialectes que Brun se réfère, même si, en spécialiste de l'histoire de la pénétration du français en domaine d'oc¹⁸, Il constate le recul des « patois », « auxquels on restitue désormais le nom plus respectueux de dialectes » (Brun, 1946, p. 126), et le développement d'un bâtard linguistique qui tient ni de l'un ni de l'autre, et qu'on appelle français régional ; chaque province a le sien » (*ibid.*, p. 137). L'ouvrage de Brun en 1946 prend des allures de conclusion d'un débat qui rebondira néanmoins peu de temps après dans l'arène politique avec, pour modeste résultat acquis, la loi Deixonne de 1951 *relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux* (cf. *supra*). Au fond, il va dans le même sens que les deux livres de Dauzat cités ici. Pour Brun, l'homme « national », comme chez Dauzat et d'autres, accompagne l'homme de sciences : « Maintenir » la langue (« les parlers de Midi », et « le provençal » dans l'extrait qui suit), oui mais sans aller au-delà. Loin des analyses en termes d'aliénation qui émaneront plus tard, à partir des années 1970, des approches sociolinguistiques « périphériques » de Montpellier dans le sillage de Robert Lafont (1997) et des sociolinguistiques catalanes, la diglossie de fait est, chez lui, dépassée ou heureuse car le français est affirmé être partie prenante de la tradition linguistique des occitanophones, qui en auraient intériorisé la « supériorité », ce qui, implicitement, les délivrerait probablement d'un lien légitimant et spontané de leur langue d'origine avec le concept valorisant de tradition :

Les félibres se donnent le titre de *manteneire, mainteneurs*, mot bien choisi, car ils ont retenu et maintenu leur langue sur la pente dangereuse du décri et du déclin. Mais qu'on ne se leurre point ! Cette langue, – je pense aux parlers du Midi, car les autres sont moribonds, – on ne la rétablira pas dans les positions que jadis elle occupa. Réhabilitation, oui, retour de fortune, peut-être, mais restauration dans ses biens, n'y

17. Ainsi, Millardet lui-même, néanmoins critique à l'égard de la méthode de l'ALF et tenant de la réalité d'une frontière linguistique entre domaines d'oc et d'oïl, en apprécie les apports (Millardet, 1923, p. 472-473).

18. Pour en témoigner, voir cette observation à la fin de son étude sur la pénétration du français en Béarn : « C'est l'originalité des Béarnais, d'avoir senti, les premiers en Europe, que la question de langue est une question politique, qu'une langue propre est un rempart contre les impérialismes. Or un siècle et demi après la réunion [1620], [...]. Au moment où se préparent les États Généraux de 1789, leurs déclarations sont séparatistes, et ils refusent de participer à ces assises du royaume. [...] La crise de 1789 provoquera une révolution des cœurs : ils avaient toujours contesté l'incorporation au royaume, ils acceptèrent l'incorporation à la nation. C'est alors et pas avant que le Béarn est devenu français » (Brun, 1923b, p. 58). Il attribue, par ailleurs, comme les autres linguistes français, un rôle implicitement positif à l'unification linguistique impulsée par la Révolution française (« révolution des cœurs »).

comptons pas. Le provençal ne redeviendra pas langue écrite ; il serait beau déjà de le voir réintégré, comme idiome parlé, dans les foyers bourgeois. Quoi qu'on veuille, l'emploi du français découle nécessairement de notre organisation nationale ; de plus, il porte en lui des ressources linguistiques, une valeur expressive, une beauté artistique incontestables et incomparables ; sa position privilégiée, le sentiment que nous avons de sa supériorité, cela aussi fait partie, en France, d'une tradition, plusieurs fois séculaire. (Brun, 1946, p. 146)

En dépit d'un développement des travaux et recherches sur les parlers constitutifs des langues romanes minoritaires, au-delà de la constatation et de l'analyse de ce qu'ils sont et sont devenus, cela a suscité chez eux avis ou sentences quant à leur place dans la société nationale. Et l'issue, si pour Dauzat (cf. *supra*) était la disparition des dialectes au profit de l'unité nationale (un mal nécessaire, en somme), pour Brun, comme une suite logique, c'est : « illustration d'une loi générale : les pays à dialectes tendent à se laisser absorber et unifier par une langue commune ; la langue commune, une fois adoptée sur de vastes espaces, tend à se fragmenter en parlers diversifiés » (*ibid.*, p. 154). Cette conséquence, en soi autojustificatrice, ce ne sont donc plus les parlers régionaux constitutifs des dialectes d'oc en l'occurrence mais ceux qui, sous l'appellation de « francitan » (Boyer, 1988), seront vus par les sociolinguistes « périphériques » travaillant sur les produits de la diglossie franco-occitane, dans les dernières décennies du XX^e siècle, comme des témoignages concrets d'une aliénation linguistique analysés en tant que tels (Lagarde, 2012, p. 49-50). Au-delà, ce qu'annonçait Brun, entérinant la disparition prévisible des parlers locaux, était la variation en dialectes diatopiques tertiaires (les français régionaux) du standard, dont on sait qu'ils sont évolutifs par nature ou transitoire vers plus de standardisation.

S'ils admettent la réalité des dialectes géographiques, ces trois linguistes lui opposent une version évolutionniste de la notion de langue littéraire qui les relègue toutefois, avec les langues non standardisées des « pays à dialectes » (Brun, 1946, P. 113 & 153), à un degré de validité scientifique moins assuré que le fait linguistique (le « trait linguistique » de Gilliéron). Cette position diffère, sous ce rapport, des orientations du Cercle linguistique de Prague qui, sur les questions de standardisation, ont été plus ouvertes à la création et à la gestion alors d'actualité de la diversification des langues littéraires, peu répandues mais, il est vrai, également nationales, au lendemain de la première guerre mondiale (Baggioni, 1986, p. 47-49). Rappelons aussi Meillet qui, s'il reconnaissait la caractérisation de dialectes tels que le gascon ou le provençal, estimait cela moins évident pour bien d'autres cas dont ceux qui aboutirent à étayer l'émergence de

nouvelles langues (cas ainsi de l'identification du slovène par rapport au serbo-croate). Ne réalisant pas ou récusant les phénomènes de volontarisme sociolinguistique et/ou politique, dont il fut pourtant témoin pour le slovène, le dialecte demeurant ainsi relativisé par rapport au fait linguistique :

Bien des discussions qui se sont élevées sur les limites de telle ou telle langue sont vaines. On en aperçoit la vanité quand on sait que les dialectes n'ont pas de limites définies, et qu'il n'y a de limites exactes que de chaque fait linguistique en particulier. (Meillet, 1918, p. 166-167)

Romanistes impliqués

Ces analyses et orientations auront pu indirectement contribuer à justifier absences ou refus de réponses à des demandes visant à valoriser ces langues minoritaires. Il conviendra de noter que, soit sur la même ligne que Meillet, d'un point de vue macrosociolinguistique avant l'heure, soit à travers une compréhension de type microsociolinguistique du terrain de la part de dialectologues tels que l'abbé Rousselot¹⁹, élève de Gilliéron, une perception globalement présociolinguistique des faits de langue a été le fait des linguistes convoqués ici qui furent amenés à étudier les expressions linguistiques minoritaires et à considérer leur situation. S'il en ressort néanmoins que, sur ce dernier point, ils ont affiché des attitudes convergentes dans le sens de la dénégation d'une perspective d'aménagement de leur statut avec des mesures minimales à tout le moins pour leur enseignement, il convient aussi de signaler d'autres orientations à la marge, dans un sens plus favorable à leur endroit. Nous citerons ici, à titre d'illustrations, les cas de deux universitaires bordelais, l'un de naissance et l'autre d'adoption : Georges Millardet, déjà évoqué plus haut, et Édouard Bourciez (Viaut, 1995).

Georges Millardet, à côté de son activité d'universitaire, était membre correspondant de la section philologique de l'Institut d'études catalanes. Le même fut également membre de la Ligue pour la langue d'oc à l'école, fondée en 1923, dont les principes allaient à l'encontre de l'opinion de nombreux linguistes français ayant eu à connaître alors des « parlars régionaux » évoqués ici.

19. En témoigne de cette façon l'analyse suivante : « C'est ainsi que, depuis le haut moyen âge, la ligne de démarcation que l'on s'est plu à tracer entre les dialectes du Nord [d'oïl] et ceux du Midi [d'oc] n'a cessé de s'infléchir vers l'Est et le Sud, et l'on peut prévoir que, s'il vit assez, le patois de Celfrouin, supprimant sans relâche par un travail moitié volontaire, moitié instinctif, les traits limousins qu'il renferme, n'apparaîtra plus que comme un dialecte de pure langue d'oïl et entrera dans la classe du français du sud-Ouest » (Rousselot, 1891, p. 349).

Le romaniste Édouard Bourciez (1854-1946) occupa à l'Université de Bordeaux la chaire nouvellement créée de « Langue et littérature du Sud-Ouest de la France » de 1893 à 1924. Il consacra ses travaux à la linguistique romane et à l'occitan par rapport auquel il présenta le gascon comme une branche autonome, et s'impliqua en apparaissant comme conseiller linguistique de l'école félibréenne Gastoù Fèbus dont il était membre comme, du reste, d'une autre organisation rattachée au Félibrige, la Ligue Guyenne et Gascogne. De façon plus diffuse, il participa régulièrement à la vie félibréenne d'oc et aux demandes régionalistes par ses diverses préfaces²⁰ et rapports sur les concours de poésie en occitan. Il préfaça ainsi en 1902 (Bourciez, 1902) le *Recueil de versions gasconnes* de Sylvain Lacoste, destiné à être utilisé dans l'enseignement primaire et, dans un article paru dans la revue *Reclams de Biarn e Gascogne*, il souhaita, en se référant à une autorisation en cours localement, que les pouvoirs publics rendent ce manuel obligatoire : « D'une part, les pouvoirs publics commencent à faire preuve – relativement à l'introduction de cet exercice dans les Écoles – d'une tolérance qui se changera bientôt, il fut l'espérer, en prescriptions formelles » (Bourciez, 1905, p. 21). Même s'il ne s'agissait encore là que de versions, on était loin des injonctions négatives de Dauzat.

D'autres linguistes, dans cette mouvance, pourraient encore être convoqués, dont Camille Chabaneau (1831-1908) par exemple, romaniste, spécialiste d'occitan et engagé dans le mouvement félibréen, qui fut Professeur de philologie romane à l'Université de Montpellier. On devra également mentionner de façon appuyée le cas du romaniste Jules Ronjat (1864-1925). Bien que non-universitaire, grand érudit, avocat et linguiste, disciple d'Antoine Meillet et de Maurice Grammont, il est connu pour ses travaux novateurs sur la transmission du bilinguisme à l'enfant (cf. le principe de Ronjat : « une personne, une langue ») (Ronjat, 1913) et de linguistique historique de l'occitan (Ronjat, 1923 ; 1930-1941), en adepte des travaux de Tourtoulon sur la frontière oc/oïl et d'Ascoli sur le franco-provençal (Ronjat, 1930, p. 1-32). Linguiste engagé, cofondateur de l'École parisienne du Félibrige et de la Ligue de la décentralisation, *Baile* puis *Majoral* du Félibrige au début du XX^e siècle jusqu'à ce qu'il en démissionne, déçu par son non-engagement social et politique. Par la suite, privat-docent à Genève, il se consacra pleinement à la romanistique, en contact sa vie durant, entre autres avec Charles Bally, Antoine Meillet, Ferdinand de Saussure, dont il

20. Il préfaça (Bourciez, 1902) ainsi en 1902 le *Recueil de versions gasconnes* de Sylvain Lacoste, destiné à être utilisé dans l'enseignement primaire.

révisa avant impression le manuscrit de son *Cours de linguistique générale*, ou le celtisant Joseph Vendryes²¹.

Nous retiendrons globalement de ces travaux et attitudes, particulièrement dans le champ des langues romanes privilégiées ici, que l'accent a été mis sur la dialectologie et l'étude des « parlers », aussi souvent nommés « patois » (Bergougnoux, 1997). Ceux-ci ont été appréhendés en tant que composantes de dialectes et de langues autonomes ou bien d'abord comme repères pour des traits ou aires linguistiques. Parmi les linguistes qui se sont rangés de la première position, quelques-uns se sont également engagés, parfois de façon militante, en faveur des langues minoritaires représentatives de ces parlers (nous avons mis l'accent sur le cas de l'occitan). Quoiqu'il en soit, il se détache de nos observations que, si les uns et les autres de ces linguistes se sont côtoyés pacifiquement, voire se sont soutenus malgré des divergences affichées, il n'en est pas résulté d'actions coordonnées de leur part ayant pour objectif une évolution du pays dans le sens d'une prise en compte effective des dites langues ou parlers, et pas seulement comme réservoirs de formes historiques des évolutions du latin, en particulier dans l'enseignement, durant notre période de référence, en gros de 1870 à 1946, qui demeura marquée par l'idée d'un monolinguisme officiel exclusif, valant « unilinguisme » (Boyer, 2005, p. 79), jusque dans les possibilités de l'enseignement primaire local.

Le miroir soviétique

Loin de là, durant la même période, en Union soviétique, dans le contexte d'un développement nouveau et fébrile de l'alphabétisation et de l'enseignement pour tous, la question de la place des langues minoritaires dans la transmission du savoir se posa alors que cela ne fut ainsi le cas que très marginalement en France. Il est vrai qu'au départ, les conceptions et leurs soubassements idéologiques s'affichèrent à cet égard avec une différence qui, *mutatis mutandis*, ne changea guère sur le fond alors même que le contexte politique connu en Russie une révolution brusque. Il s'agissait de rehausser de manière très significative le niveau moyen d'instruction et de diffuser en même temps une idéologie, républicaine en France, socialiste marxiste en Union soviétique. La nécessaire concentration des moyens et la planification de cette entreprise étaient dans les esprits dans les deux cas comme dans d'autres pays à la même époque. La centralisation administrative d'origine jacobine et napoléonienne d'un côté, la centralisation à travers le fonctionnement pyramidal d'un parti communiste coiffant

21. Voir la notice biographique de Pierre Escudé dont nous nous sommes inspiré (Escudé, 2014).

un système administratif de type fédéral de l'autre. Au-delà, se posait la question d'une politique linguistique globale.

De ce point de vue, si l'on dit que les conceptions étaient différentes, c'est que face au choix planificateur d'imposer une langue déclarée être la seule officielle, comme cela n'a pas été seulement le cas en France, deux stratégies se présentaient. Il y eut celle qui a abouti non au désir affiché d'anéantissement des « patois » et autres langues de France au profit de la variété standard ou littéraire du français et à leur écartement affiché de l'espace public et des salles de cours, hormis quelques tolérances à la marge telle que la possibilité parfois mise en application d'utiliser un parler local de la même branche linguistique que le français pour en faciliter l'apprentissage. Il y eut aussi celle, minoritaire, qui affichait la valeur intrinsèque de ces langues minoritaires, se préoccupait de les codifier et de les faire enseigner sans pour autant méconnaître et rejeter la réalité fonctionnelle du français. Cette préoccupation coexistentielle avait déjà été affichée dans le texte de la pétition de de Charancey, Gaidoz et de Gaulle (cf. *supra*, note n° 4) en 1870²². Ce texte, novateur à bien des égards, incluait d'ailleurs aussi les dialectes en tant que tels dans les objectifs d'enseignement alors que la question de la prise en compte de la variation en général, et des dialectes en particulier, n'a que rarement été discutée sur le fond en relation avec l'aménagement des langues minoritaires dans l'enseignement en France ou, plus généralement en Europe (Viaut, 2010). La stratégie qui l'emporta en France jusqu'aux années 1940 fut la première, à partir des années 1880, quand le Félibrige commençait à se préoccuper de l'enseignement de la langue d'oc avec l'appui de linguistes certes minoritaires et sans relais politiques, période également où des celtisants faisaient de même, etc. La règle de la non-place de ces langues dans l'enseignement²³ ne faisait que découler de leur non-place statutaire dans le contrat national dont elles avaient été ignorées²⁴ dès la formulation, à la fin du XVIII^e siècle, du système des valeurs qui le régissait, et qui fut reformulé sous la troisième république selon un

22. Ainsi parmi les attendus de la pétition : « Remarquez, Messieurs, que notre projet, loin de combattre la suprématie du français, tend au contraire à lui assigner de plus en plus son rôle naturel de moyen de communication entre toutes les populations du territoire. Sa domination sera d'autant plus solide, ses progrès d'autant plus prompts, qu'il ne prétendra qu'à sa part de supériorité légitime, qu'il ne pourra plus aspirer à la tyrannie, ni être imposé aux populations comme le sceau de leur sujétion ».

23. Comme on l'a vu, durant notre période de référence qui précéda la loi Deixonne de 1951, il y eut quelques dérogations très marginales, et, essentiellement, celle qui concerna l'allemand en Alsace et Moselle germanophone durant l'entre-deux-guerres.

24. Leur présence n'y était pas concevable et, d'ailleurs, on ne peut parler d'exclusion car elles n'y figuraient pas plus sous l'ancien régime.

schéma obéissant à la même logique. On peut parler de consensus majoritaire à ce propos, alors que l'usage des langues abordées ne cessait de se restreindre. Ce n'est qu'après, au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, que cette question linguistique fit réellement surface et devint un certain enjeu politique.

Par rapport à cette voie française de la gestion des langues minoritaires, celle qui fut suivie en Union soviétique le fut à la suite de conceptions en partie différentes. Or, si Meillet ou Dauzat avaient connaissance de la politique linguistique à l'époque soviétique, les pratiques qui, dans ce domaine, à l'époque impériale, avaient été restrictives à l'égard de l'ukrainien, langue officiellement inexistante de 1863 à 1905, comme à celui du polonais, du biélorusse et finalement du finnois sous Nicolas II, et plus respectueuses à l'égard de certaines autres langues, avaient également pu être connues des pédagogues français de la génération précédente. En témoigne ainsi cet article d'un pédagogue russe, Nicolai A. Bobrovnikov, paru dans le numéro de mars 1894 de la *Revue pédagogique*, et intitulé : « La méthode russe pour l'enseignement du russe aux enfants parlant une langue tartare » (republié dans Terral, 2006, p. 189-192). Il faisait suite à un débat sur les méthodes d'enseignement du français à des enfants non francophones d'origine que ceux-ci soient tunisiens ou bretons (Martel, 2007, § 27-36). Dans ce débat, la « méthode directe » ou « maternelle » d'Irénée Carré (1888) à partir d'objets ou de leurs représentations sensibles et du tout en français y est opposée à celle qui partait de la langue de l'indigène. Dans son article, Bobrovnikov témoignait tant de sa visite d'écoles arabes et kabyles dont il retira l'impression d'avoir vu appliquer les « méthodes allemandes » pour inculquer le français, que de l'expérience menée dans l'empire tsariste d'alors, en mentionnant « les Tchouvaches, les Tchérémisses²⁵ et les Mordves ». L'auteur, opposé à ladite méthode « directe », indique que l'apprentissage du russe, après l'abandon de la méthode allemande de germanisation linguistique par l'enseignement de leurs alloglottes slavophones ou danophones²⁶, est réalisé chez ces « indigènes » en s'inspirant de l'exemple des missionnaires orthodoxes ayant pratiqué une pédagogie d'abord bilingue, avec la langue maternelle notée à l'aide de l'alphabet cyrillique, cela au-delà, de cette façon, des propositions de Bréal en France.

25. Nommés « Maris », de nos jours.

26. Sur les éventuelles origines allemandes de la méthode « directe » et de sa coïncidence avec celles basées, au XIX^e siècle sur les principes de l'« intuition sensible » (*Anschauung*) ou, plus tard, en France de « leçon par l'aspect », en Allemagne pour enseigner le *Hochdeutsch* et en Alsace pour enseigner le français, voir Puren, 2003, p. 36-37.

On rappellera qu'en Russie, durant les décennies prérévolutionnaires, les deux autres langues qui, avec le russe, font partie de la branche slave orientale, ont fait l'objet d'une politique d'assimilation sous prétexte de leur proximité avec lui, n'admettant pas leur autonomisation volontariste (en particulier pour l'ukrainien) et dans un souci déclaré d'efficacité et de prééminence d'une variété littéraire. Que ces trois langues slaves soient estimées être plus proches entre elles que l'occitan du français, le parallèle avec le cas français n'en demeure pas moins frappant. Alors que les parlers gallo-romans de France, d'abord, mais aussi de Belgique, de Suisse et d'Italie se subdivisent en trois ensembles linguistiquement distants, le fait de leur appartenance à la même branche latine avait été allégué par Paris et Gilliéron pour nier l'existence de frontières entre eux. Les linguistes romanistes qui leur firent suite, sans nier cette subdivision justifiée par des distances linguistiques suffisamment significatives, plus significatives que pour les langues slaves orientales, en nièrent néanmoins le potentiel sociolinguistique. Ils justifèrent leur marginalisation du fait de l'existence d'une variété standard prestigieuse et officielle les coiffant. Meillet et Dauzat produisirent d'ailleurs des arguments similaires pour justifier l'expansion d'un seul standard grand-russe sur l'ensemble slave oriental (Meillet, 1918, p. 246 ; Dauzat, 1940, p. 251). Parallèlement, on l'a vu, en Russie comme en France, des concessions tempèrent ces restrictions pour les langues présentant une distance linguistique plus significative avec le russe ou le français. Il y eut ainsi, en France, le cas particulier de l'enseignement de l'allemand, justifié par des raisons politiques et l'existence de l'allemand littéraire. De même, il y eut les cas, signalés précédemment, de langues « indigènes » en Russie avant la Révolution. Néanmoins, dans ce qui constitue le reste de l'exemple français, mis à part l'autre exception, très minoritaire, de l'emploi, dans l'enseignement primaire, de la méthode comparatiste (cf. *supra*, Bréal), la méthode « directe » est bien celle qui a presque exclusivement été utilisée (exception faite pour l'allemand en Alsace et Moselle, dans l'Entre-deux-guerres mais non après 1945), dans toutes les régions de langue romane ou non, et aussi dans les colonies.

Quoi qu'il en soit des méthodes d'enseignement et de la place de ces langues dans le domaine public, en France ou en Russie, l'objectif visé était, à ce moment-là, la généralisation de la seule langue d'État qui coïncidait avec l'idée que s'en faisaient les linguistes à travers la notion de langue de civilisation. Dans le cas russe, des exceptions telles que celles des statuts du finnois (jusqu'à 1900), du géorgien ou de l'arménien furent toutefois intégrées à la conception d'ensemble d'un régime impérial également tenté par un panrussisme linguistique d'État-nation de type jacobin.

Dans les paramètres du contrat entre langue et nation, la question de la géographie linguistique aura pesé en France avec le rejet ou la relativisation des notions de dialecte et de frontière linguistique à l'intérieur du gallo-roman. Elle aura moins d'effet durant notre époque de référence en Russie dans la mesure où les atlas linguistiques seront publiés plus tard (cf. *supra*). Leur conception avait néanmoins pu s'appuyer à l'origine sur des réflexions portant sur la notion de dialecte (dialecte transitoire/dialecte mixte,...). C'est dans ce contexte que fut créée en 1904 la Commission de dialectologie de Moscou au sein de laquelle évoluèrent des membres du futur Cercle linguistique de Moscou dont Roman Jakobson, qui fut impliqué en 1919 comme expert dans la fixation d'une frontière avec l'Ukraine à partir de critères dialectologiques (Tchougounnikov, 2004).

Partant de là, une nouvelle donne apparut à l'issue de la Révolution d'octobre 1917 avec le développement, notamment au cours des années 1920, d'une politique linguistique assortie de procédures d'aménagement linguistique visant à établir d'autres rapports entre les langues. Si, d'un côté, dans un contexte sociopolitique où les concepts de nation et de nationalité n'ont pas les mêmes sens qu'en France, l'objectif final idéalisé était d'aller vers une langue universelle, d'un autre côté, la transmission impérieuse du message révolutionnaire était liée à la politique d'« indigénisation » (*коренизация*) d'égalité entre les nationalités composant l'ensemble soviétique, promouvant des élites locales et l'emploi public des langues autres que la russe. Or, celle-ci n'était pas perçue, à ce moment, comme la langue de la Révolution mais comme celle de l'ancien régime oppresseur. À l'inverse, le français, préalablement langue des lumières, fut, après 1789, perçu comme celle de la liberté et de l'avenir. Cette politique volontariste d'égalité des nations et de leurs langues prônée dès 1903 par Lénine²⁷ présenta une grande nouveauté par rapport à la période précédente et aussi par rapport à ce qui pouvait être réalisé en Europe en matière de planification linguistique favorable à des langues minoritaires. Le travail qui fut mené dans le cadre de la politique d'« édification linguistique » (E. Polivanov, N. Yakovlev, D. Boubrikh, L. Yakoubinski,...), abordé en particulier dans une autre contribution du présent ouvrage (Moskvitcheva, 2015) aboutit à de nombreux travaux en matière de description dialectologique, de création d'orthographe sur la base de l'alphabet latin pour des langues non écrites jusque-là ou bien pour d'autres de « littérisation ancienne » (*старописьменный язык*) notées avec d'autres alphabets (arabe, cyrillique, mongol), en exceptant l'arménien et le géorgien, et, au-delà, à une normativisation des unes et des autres avec la création de variétés normées (langues littéraires) qui

27. Pour aborder le sujet plus précisément, voir par exemple Hemour, 2010, p. 19-42.

servirent ensuite dans l'enseignement et à des usages publics. Cette politique, qui avait de fait réduit la place officielle de la langue russe, changea à partir des années 1930 avec le remplacement de l'alphabet latin par le cyrillique (à partir de 1935) et le retour, dans le contexte connu de violence planifiée, à une politique linguistique qui, sans être radicalement différente, visa à redonner au russe un rôle plus important et à favoriser à nouveau sa prééminence. Cela fut concrétisé par le décret du Parti communiste du 13 mars 1938 qui rendit obligatoire l'apprentissage du russe, érigé en « moyen de communication transnationale », dès l'école primaire dans toutes les entités administratives de l'Union soviétique (Hémour, 2010, p. 48). De plus, les néologismes dans les langues non russes durent ensuite calquer ou reprendre le russe en vue de favoriser le rapprochement progressif des langues non russes de celui-ci. Les autres langues sont demeurées jusqu'à présent, en général plus symboliquement que réellement, des langues coofficielles dans les républiques concernées, ou des langues enseignées dans les écoles nationales ou ethniques. Jusqu'à la fin des années 1940, en France, ce type de statut, même minimal, ne fut pas à l'ordre du jour des débats politiques principalement dominés par l'héritage jacobin.

Cette période des années 1920 fut porteuse, en attendant, de l'idée non développée en France, voire ailleurs en Europe, selon laquelle l'État participait activement à la standardisation de ses langues minoritaires et promouvait l'élaboration de procédures à cet effet qui précéderent celles, développées par exemple dans les dernières décennies du XX^e siècle, d'aménagement linguistique (du *corpus* et du *status*) au Québec en faveur du français, ou de normalisation linguistique (normativisation et diffusion de l'usage social) par les communautés autonomes de l'Espagne en faveur de leurs langues propres. Des linguistes s'impliquèrent dans l'entreprise tandis que pas plus Meillet que Dauzat ou Brun, il est certes vrai moins poussés par les événements, n'envisagèrent un processus de type sociolinguistique destiné à équiper de langues littéraires, pour reprendre le vocabulaire d'alors, les langues minoritaires de France dont ils connaissaient, d'un autre côté, les caractéristiques constitutives et aussi les situations sociolinguistiques effectivement défavorables ou subalternes. En somme, en France, on en était relativement resté à cette époque, chez les linguistes mentionnés ici, et chez d'autres, à la définition de l'*Encyclopédie* : la langue, c'était le français, les autres étaient des « patois »²⁸. Cette appréciation signait de fait une implication politiquement connotée par rapport à

28. « Patois, (*Gramm.*) langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces: chacune a son *patois* ; ainsi nous avons le *patois* bourguignon, le *patois* normand, le *patois* champenois, le *patois* gascon, le *patois* provençal, &c. On ne parle la langue que dans la capitale. [...] » (Diderot & Le Rond d'Alembert, 1765, p. 174).

leur objet d'étude. Elle partait d'un constat reconnu qui se traduisait toutefois en jugement condamnant une réflexion sur les limites et les potentialités des dites langues²⁹. Conséquence ou conscience du caractère sommaire, inexistant ou détourné de leur réflexion à ce sujet, leur relation avec une langue ayant les fonctions de communication les plus larges en était de plus assortie d'une défiance envers les autres langues implantées dans le pays par crainte de dissociation nationale. Face à cela, l'édification linguistique avait participé d'un nouveau type de contrat social qui avait peut-être été subitement trop déséquilibré par rapport à l'ancienne position du russe, ce qui aura pu contribuer par la suite à son relatif échec dans une période où il était par ailleurs vital de suivre à temps les orientations politiques affichées ou suggérées.

Les conceptions observées ici, au cours de cette période charnière, présentent des similarités. Jusqu'au début du XX^e siècle, on a conçu qu'une langue littéraire coiffait pour le présent et l'avenir, avec une fonction d'officialité, des ensembles finalement abstraits, de parlars en France, de dialectes à identité sociale faible ou absente (dialectes transitoires, mixtes, assortis d'adjectifs cardinaux ou de noms de ville : nord, sud, centre, Vologda, Vladimir,...) en Russie, de ce qui était présenté comme des continuums non compartimentés par des frontières : le gallo-roman et le slave oriental. Au-delà, cependant, de cette proximité, le paramétrage de ces continuums diffère en particulier en ce qui concerne l'occitan, entité linguistique plus caractérisée linguistiquement et historiquement établie depuis le Moyen Âge, à travers ses productions propres, que les autres dans les deux pays considérés. Par la suite, ces conceptions divergèrent. En France, elles ne changèrent pas fondamentalement, ou seulement de façon marginale, tandis qu'elles suivirent une voie inverse en Union soviétique, au moins durant la période de l'édification linguistique.

Une tendance plus favorable à ces langues se fera jour en France à partir des années 1950, puis surtout 1970. Sa progression sera très lente pour aboutir de nos jours à une situation que l'on pourrait qualifier de stagnante sans nouvelle loi depuis 1951. Dans le cas de l'Union soviétique puis de la Fédération de Russie, il y eut un mouvement de recul au profit du russe, de la fin des années 1930 aux années 1980. Un regain d'intérêt de la base apparut à partir de la fin des années 1980, tandis qu'un certain recentrage du pouvoir sur le russe a été opéré à partir des années 2000, notamment dans l'enseignement et à travers l'obligation d'emploi de l'alphabet cyrillique depuis 2002 pour les langues officielles des républiques fédérées. La place du russe dans la Fédération

29. Cf. *supra*, A. Brun : « Le provençal ne deviendra pas langue écrite ».

a été reprécisée par la loi n° 53-FZ *sur la langue officielle de la Fédération de Russie*, adoptée le 1^{er} juin 2005, qui vient compléter et rééquilibrer en faveur du russe, la loi *sur les langues et peuples de la fédération de Russie* de 1991, modifiée le 5 juin 1998.

Plus généralement, depuis les années 1950, l'approche sociolinguistique des langues s'est développée et a fourni approches, outils et méthodes d'analyse pour pouvoir aborder ces situations de contacts mettant en jeu langues dominantes et autres langues et expressions linguistiques en situation minoritaire dans un contexte globalement plus ouvert. Cela a donc concerné des objets dont la fonctionnalité, dans des cas de plus en plus nombreux peut être en train de changer de nature. Sauf exception dans d'autres pays d'Europe au sens large comme pour le catalan, le basque ou le gallois, soit faute d'un aménagement linguistique déterminé, soit faute, aussi, d'un intérêt à la base clairement exprimé et coordonné, soit souvent faute des deux, ces expressions linguistiques, « littérisées » ou non ou peu, ont globalement vu leur pratique et l'éventail de leurs différents types de fonctions stagner et se réduire de façon significative dans les deux pays concernés par cette présentation. À ce nouveau profil, en train de se dessiner, pour lequel la France et la Russie présentent de très nombreux points d'observation, devront peut-être s'appliquer d'autres regards scientifiques.

Références bibliographiques

- ARNAUDIN F. (2001), *Dictionnaire de la Grande-Lande 1*, édition établie par Jacques Boisgontier présentée par Joël Miró, Sabres, Parc régional des Landes de Gascogne/Bordeaux, Confluences.
- AUROUZE J. (1907), *Histoire critique de la renaissance méridionale au XIX^e siècle. La pédagogie régionaliste*, Avignon, Fr. Seguin/J. Roumanille.
- BAGGIONI D. (1986), « Préhistoire de la glottopolitique dans la linguistique européenne de J. G. Herder au Cercle linguistique de Prague », *Langages*, n° 84, p. 35-51.
- BERGOUGNIOUX G. (1994), *Origines et enjeux de la linguistique en France. De la grammaire philosophique au structuralisme saussurien*, Paris, Pocket.
- (1997), « L'Université et les patois (1850-1914) », *Lengas revue de sociolinguistique*, n° 42, p. 135-152.
- BOCHMANN K. (2001), « Notre langue, votre patois, leur baragouin : stéréotypes et représentations des langues », *Hermès*, n° 30, p. 93-102.

- BOURCIEZ É. (1902), « Préface » à Lacoste, Sylvain, *Recueil de versions gasconnes*, Pau, impr. Vignancour, p. IX-XV.
- (1905), « La version gasconne », *Reclams de Biarn e Gascogne*, p. 21-29.
- BOYER H. (1988), « Le “francitan”. Matériaux pour l’approche des représentations et fonctionnements sociolinguistiques d’un *interlecte* », *Lengas revue de sociolinguistique*, n° 23, p. 71-95.
- (2005), « “PATOIS” Continuité et prégnance d’une désignation stigmatisante sur la longue durée », *Lengas revue de sociolinguistique*, n° 57, p. 73-92.
- BRÉAL M. (1872), *Quelques mots sur l’instruction publique en France*, Paris, Hachette.
- BRUN Auguste (1923a), *Recherches historiques sur l’introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, Champion.
- (1923b), *L’Introduction de la langue française en Béarn et en Roussillon*, Paris, Champion.
- (1927), *La Langue française en Provence de Louis XIV au Félibrige*, Marseille, Institut historique de Provence.
- (1946), *Parlers régionaux. France dialectale et unité française*, Paris, Didier.
- BUSSE W. (1985), « “Cassons ces instruments de dommage et d’erreur” : glottophagie jacobine ? », *Lengas revue de sociolinguistique*, n° 17 (*La question linguistique au sud au moment de la Révolution française*), p. 127-144.
- CARRÉ I. (1888), « De la manière d’enseigner les premiers éléments du français dans les écoles de la Basse-Bretagne », *Revue pédagogique*, tome XII, p. 217-236.
- CERTEAU M. de, JULIA D. et REVEL J. (1975), *Une Politique de la langue. La Révolution française et les patois : L’enquête Grégoire*, Paris, Gallimard.
- DAUZAT A. (1927), *Les patois. Évolution - classification, étude*, Paris, Librairie Delagrave.
- (1940), *L’Europe linguistique*, Paris, Payot.
- DIDEROT D. et LE ROND d’ALEMBERT J. (1765), *L’Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Volume 12, Paris.
- ESCODÉ P. (2014), « Le bilinguisme selon Ronjat : son temps et son actualité », dans Escudé P. et Lieutard H., Ronjat J. (éds.), *Le Développement de langage observé chez un enfant bilingue*, Francfort, Peter Lang, p. 7-14.
- GAIDOZ H. (1903), *Pétition pour les langues provinciales au Corps législatif de 1870, par le Cte de Charencey, H. Gaidoz et Ch. de Gaulle*, Paris, A. Picard et fils. Également accessible sur : http://www.berose.fr/IMG/pdf/Gaidoz_petition-2.pdf (consulté le 27/07/2015).

- GILLIÉRON J. (1918), *Généalogie des mots qui désignent l'abeille d'après l'Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion.
- et EDMONT E. (1902-1910, + supplément 1920), *Atlas linguistique de la France*, Paris, Champion, 9 vols.
- GRÉGOIRE abbé H.-J.-B. (1794), « Adresse de la Convention nationale portant invitation au peuple français d'apprendre et de respecter la langue nationale », rédigée par Grégoire dans, *Convention. Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la Tribune nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour. An 3 et an 4 de la République - 1794 et 1795*, s.l., p. 255-259. https://books.google.fr/books?id=eFcTAAAAQAAJ&printsec=frontcover&source=gbs_ge_summary_r&hl=fr#v=onepage&q&f=false (consulté le 23/07/2015).
- HEMOUR K. (2010), « La politique linguistique de l'URSS (1917-1991) », Grenoble, Université Stendhal, <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00558921/document> (consulté le 22/07/2015).
- KREMnitz G. (1990), « Sur l'auto-odi (Selbsthass) », dans *Per Robert Lafont. Estudis oferts a Robert lafont per sos collègas e amics*, Montpellier/Nîmes, Centre d'estudis occitans/Ville de Nîmes, p. 197-207.
- LAFONT R. (1997), *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan.
- LAGARDE Christian (2012), « Le "colonialisme intérieur" : d'une manière de dire la domination à l'émergence d'une «sociolinguistique périphérique» occitane », *Glottopol*, n° 20, p. 38-54, http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_20/gpl20_03lagarde.pdf (consulté le 24/07/2015).
- MARTEL P. (1997), « L'école de la III^e République et l'occitan », *Tréma* [En ligne], 12-13. <http://trema.revues.org/1872> (consulté le 15/07/2015).
- (2007), *L'École française et l'occitan. Le sourd et le bègue*, Montpellier, Presses de la Méditerranée, p. 69-84. <http://books.openedition.org/pulm/447?lang=fr> (consulté le 21/07/2015).
- (2007). « Dauzat et la revendication occitane : une certaine distance », dans Martel Philippe, *L'École française et l'occitan : Le sourd et le bègue*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, p. 149-182. Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pulm/452> (consulté le 14/07/2015).
- MEILLET A. (1918), *Les Langues dans l'Europe nouvelle*, Paris, Payot.
- MILLARDET G. (1923), *Linguistique et dialectologie romanes. Problèmes et méthodes*, Montpellier, Société des langues romanes, Paris, Champion.

- MOSKVITCHEVA S. (2015), « La problématique du social dans la linguistique soviétique des années 1920-1930 : au sujet de la méthodologie “marxiste” et de l’“édification linguistique” », dans Dennes, Maryse (dir.), *Interdépendance et influences réciproques des sciences humaines en Russie et en France dans la première moitié du XX^e siècle*, Pessac, Maison des sciences de l’homme d’Aquitaine, p. 115-143.
- NINYOLES, R. L. (1972), *Idioma y poder social*, Madrid, Tecnos.
- PARIS G. (1888). « Les parlers de France. Lecture faite à la réunion des sociétés savantes le samedi 26 mai 1888 », *Revue des patois gallo-romans*, t. 2, p. 161-175.
- PUREN L. (2003), « Pédagogie, idéologie et politique linguistique. L’exemple de la méthode Carré appliquée à la francisation de la Bretagne à la fin du XIX^e siècle », *Glottopol*, n° 1, p. 33-53. http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_1/gpl1_03puren.pdf (consulté le 25/07/2015).
- RONJAT J. (1913), *Le Développement du langage observé chez un enfant bilingue*, Paris, Champion.
- (1923), *Essai de syntaxe des parlers provençaux modernes*, Mâcon, Protat Frères impr.
- (1930), *Grammaire istorique des parlers provençaux modernes* (t. 1), Montpellier, Société des langues romanes.
- ROUSSELOT abbé J.-P. (1891), *Les Modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d’une famille de Cellefrouin (Charente)*, Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, H. Welter. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k887149k> (consulté le 17/07/2015).
- SCHLIEBEN-LANGE B. (1996), *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- SÉGUY J. (1973), *Atlas linguistique de la Gascogne*, tome VI, Paris, CNRS.
- SÉRIOT P. (1996), « La linguistique spontanée des traceurs de frontières », dans Sériot Patrick (éd.), *Langue et nation en Europe centrale et orientale du XVIII^e siècle à nos jours*, *Cahiers de l’ILSL*, n° 8, p. 277-304. http://asl.univ-montp3.fr/e41slym/SERIOU_Patrick_Traceurs_de_frontieres.pdf (consulté le 28/07/2015).
- SIMONATO E. (éd.) (2013), *L’Édification linguistique en URSS : thèmes et mythes*, Lausanne, Cahiers de l’ILSL, n° 35.
- SWIGGERS P. (2009), « Linguistique et dialectologie romanes : l’apport de Georges Millardet », *Dacoromania*, nouvelle série, XIV, p. 11-24.
- SWIGGERS P. (2011), « L’espace linguistique et la vie du langage : Jules Gilliéron et l’ouverture géo-biologique de la géographie linguistique », *Dacoromania*, nouvelle série, XVI, p. 109-131.

- TCHOUGOUNNIKOV S. (2009), « L'effet "néo-grammairien" entre la Russie et l'Allemagne », *Slavica Occitania*, n° 29, p. 115-142.
- (2004), « Sur la genèse de la notion de dialecte dans la pensée linguistique russe : dialecte et problèmes des formes organiques », *Langage et société*, n° 110, p. 53-63. http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=LS_110_0053 (consulté le 29/07/2015).
- TERRAL H. (2005), *La Langue d'oc devant l'école (1789-1951) entre lutte et répression, la place accordée à l'occitan dans l'enseignement (textes choisis)*, Puylaurens, Institut d'études occitanes.
- (2006), *Antonin Perbosc, les langues de France à l'école et quelques autres textes sur la question choisis et présentés*, Perpignan, Trabucaires.
- TOURTOULON C. de (1890), « Des Dialectes, de leur classification et de leur délimitation géographique », communication faite au Congrès de philologie romane de Montpellier, le 26 mai 1890, *Revue des langues romanes*, t. XXXIV, p. 130-175.
- et BRINGUIER M. O. (1876), *Étude sur la limite géographique de langue d'oc et de la langue oïl avec une carte*, Paris, Librairie nationale.
- VIAUT A. (2010), « Variation topolectale et aménagement linguistique », in Boyer, Henri (dir.), *Pour une épistémologie de la sociolinguistique* (Actes du colloque de Dipralang, Université Paul-Valéry, Montpellier, 10-12/12/2009), Limoges, Lambert-Lucas, p. 357-363.
- (1995), « Édouard Bourciez et les études gasconnes », dans, *L'ethnologie à Bordeaux. Hommage à Pierre Méthais* (Actes du colloque du 10 mars 1994), Bordeaux, Université de Bordeaux II / Centre d'études et de recherches ethnologiques, p. 109-128.